



Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Rapport annuel 2013

Que fait l'Ordre?

L'Ordre a le mandat de réglementer et de régir la profession enseignante en Ontario dans le meilleur intérêt du public. L'Ordre :

- fixe les normes d'exercice et de déontologie pour la profession enseignante
- délivre, suspend et annule les certificats de qualification et d'inscription
- agrée les programmes et cours de formation à l'enseignement
- enquête sur les plaintes déposées contre ses membres et tient des audiences.

De plus, l'Ordre a le mandat de communiquer avec le public au nom de ses membres, ce dont il s'acquitte principalement par l'entremise de son site web et de son rapport annuel.

238 201
membres en règle

31 % des QA attribuées en 2013 étaient dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté

12 % des enseignantes et enseignants agréés en 2013 ont suivi leur formation à l'étranger

Table des matières

2 Message de la présidente

4 Mot du registraire

Survol

6 Coup d'œil sur l'Ordre

7 Mandat de l'Ordre

8 Conseil de l'Ordre

9 Transparence et professionnalisme

12 Comité de protection de l'intérêt public

Travail des comités

13 Comité d'agrément

17 Comité d'appel de l'agrément

18 Comité de rédaction

20 Comité des élections

21 Comité exécutif

23 Comité des finances

24 Comité d'enquête, comité de discipline et
comité d'aptitude professionnelle

28 Comité des mises en candidature

29 Comité d'assurance de la qualité

30 Comité d'appel des inscriptions

32 Comité des normes d'exercice de la
profession et d'éducation

38 Comité de direction

Statistiques

39 Transition à l'enseignement

44 Membres de l'Ordre

46 Données démographiques

47 Demandes d'inscription

49 Nombre de membres et lieux de formation

52 Qualifications des membres

56 Plaintes, enquêtes et mesures
disciplinaires

57 Téléchargement des statistiques

Finances

58 Reddition de comptes

59 Rapport de l'auditeur indépendant

60 Bilan

61 État des résultats

62 État des flux de revenu

63 Notes afférentes aux états financiers

Message de la présidente



L'année 2013 a été ponctuée d'événements marquants pour l'Ordre, le conseil de l'Ordre et la profession enseignante.

L'année 2013 a été ponctuée d'événements marquants pour l'Ordre, le conseil de l'Ordre et la profession enseignante.

Ont fait les manchettes le programme de formation à l'enseignement prolongé, qui apportera des changements importants à la prestation de cette formation, et la *Loi protégeant les élèves*, qui vient renforcer les efforts de l'Ordre pour simplifier ses processus d'enquête et de discipline. Ce sont là, à coup sûr, des moments déterminants dans notre évolution.

Mais ce qui m'a marquée le plus en 2013, c'est la collaboration et les partenariats qui se sont manifestés au cours de l'année, et une réunion importante de deux jours avec mes collègues qui a eu lieu au début d'octobre.

Pour la première fois dans notre histoire, les membres du conseil et les cadres supérieurs de l'Ordre se sont réunis pour formuler un énoncé de mission, une vision, des valeurs and des priorités stratégiques. Ce fut une véritable rencontre de volonté entre ceux et celles qui établissent les politiques de l'Ordre et les cadres supérieurs qui s'occupent de son fonctionnement.

Le travail que nous avons réalisé orientera nos trois prochaines années. Il démontre bien de quoi le conseil et le personnel sont capables lorsqu'ils réunissent leurs efforts afin de créer un cadre pour l'avenir de l'Ordre.

C'est un nouveau virage, et nous nous engageons dans une voie qui permettra d'améliorer la régie de l'Ordre et, de ce fait, de renforcer le privilège

dont nous jouissons comme organisme d'autoréglementation.

C'est là un privilège qui reconnaît la maturité de la profession enseignante et respecte les compétences, connaissances et expériences spécialisées des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nous nous sommes concentrés sur la régie, la responsabilisation, la réflexion stratégique et l'établissement de plans d'action, ainsi que sur la communication et la transparence. Nos partenaires en éducation nous ont transmis leurs remarques à ce sujet. Vous pouvez en lire plus à ce sujet dans le numéro de juin 2014 de notre revue *Pour parler profession*.

Notre initiative de communication, Fixer la norme pour un enseignement de qualité, vient prendre sa place dans le cadre pour l'avenir de l'Ordre. Cette campagne vise à faire connaître l'Ordre au public et à expliquer le travail que nous accomplissons. Nous faisons savoir aux gens qui nous sommes, ce que nous faisons et à quel point les enseignantes et les enseignants de la province sont qualifiés; nous les informons que nous sommes là pour protéger l'intérêt du public.

Cette initiative va bien au-delà de l'achat de publicités; il s'agit de doter l'Ordre d'une voix dans un secteur déjà encombré – celui de l'éducation. Par ailleurs, nous sommes tenus par notre mandat de «communiquer avec le public au nom des membres», et le conseil de l'Ordre a fait une priorité de cette obligation.

Cette initiative s'appuie sur nos activités actuelles de sensibilisation et comprend un programme complet de communication, lequel inclut des annonces imprimées, radiophoniques et électroniques.

Je ne me souviens pas d'une époque où autant de changements sont survenus dans autant de domaines de l'enseignement. Les plans relatifs au nouveau programme de formation à l'enseignement prolongé vont en s'accéléralant. L'Ordre a joué un rôle de partenaire principal à l'égard de ce nouveau programme, qui vise à mieux préparer les enseignantes et les enseignants pour la salle de classe. D'ailleurs, le programme s'appuie sur des recommandations que l'Ordre a faites au gouvernement.

Dès le printemps 2015, la durée du programme de formation à l'enseignement sera doublée et passera à quatre semestres et 80 jours de stage minimum. Le programme mettra davantage l'accent sur l'équité et la diversité, l'éducation de l'enfance en difficulté, la santé mentale et le bien-être des élèves, et l'enseignement à l'aide d'un support technologique. Le comité d'agrément du conseil de l'Ordre jouera un rôle crucial pour assurer que les programmes prolongés sont agréés dans le respect des nouvelles exigences.

En septembre 2013, la ministre de l'Éducation, Liz Sandals, a déposé le projet de loi 103, la *Loi protégeant les élèves*, à l'Assemblée législative de l'Ontario. Ce projet de loi comporte les plus importantes modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* depuis la création de l'Ordre en 1997.

Nous avons fait des progrès considérables pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'Ordre, et la législation proposée appuie ces efforts. Pour les enseignantes et les enseignants, l'amélioration de l'efficacité implique le traitement et le règlement en temps opportun de toutes les questions qui se présentent. Actuellement, la société devient de plus en plus exigeante en ce qui concerne la transparence, la communication et la responsabilisation des organismes.

Il importe de souligner que la législation proposée concorde avec les recommandations que le conseil de l'Ordre avait faites au gouvernement à l'issue de l'examen indépendant de l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage. Depuis la publication du rapport en juin 2012, le conseil de l'Ordre a entamé la mise en œuvre des recommandations.

Voilà donc quelques exemples du travail effectué par l'Ordre et son conseil en vue de renforcer l'autoréglementation.

Fort de son travail accompli en 2013, l'Ordre ne cesse d'aller de l'avant pour bâtir la confiance du public en notre profession.



Mot du registraire



La profession enseignante de la province a connu, en 2013, une année fructueuse en matière d'autoréglementation.

La profession enseignante de la province a connu, en 2013, une année fructueuse en matière d'autoréglementation.

Certains changements prévus ou mis en œuvre ont donné lieu à de nouvelles directions fondamentales visant à renforcer la confiance que le public accorde à la profession enseignante en Ontario pour les dix prochaines années et même plus.

Par exemple, la ministre de l'Éducation a annoncé des plans pour la création d'un programme de formation à l'enseignement prolongé dans les facultés d'éducation de l'Ontario, lequel s'appuie fortement sur le leadership et l'appui de l'Ordre. Les modifications promises reflètent les conseils de l'Ordre et des membres de la profession. En effet, les nouveaux pédagogues réclament, depuis des années, une plus longue période de pratique de l'enseignement durant la formation initiale. En septembre 2015, ils l'auront. Le nouveau programme sera de quatre semestres à temps plein (au lieu de deux) et comprendra une période de stage d'au moins 80 jours (au lieu de 40). En outre, ils auront des occasions d'apprentissage enrichi afin de faire le lien entre la théorie et la pratique en matière de diversité, d'enseignement en Ontario, d'utilisation pédagogique de la technologie, de santé mentale, d'éducation de l'enfance en difficulté et de bien-être, entre autres, y compris les mathématiques et la littérature.

L'Ordre a examiné les règlements, produit un guide sur l'agrément et modifié les exigences pour obtenir l'autorisation d'enseigner afin de les aligner au programme de formation à l'enseignement prolongé. Nous tenons le public et nos membres au courant des modifications; l'examen des changements apportés aux programmes fera partie de notre processus d'agrément. C'est une initiative importante. Notre leadership reflète notre engagement à servir l'intérêt

du public en veillant à ce que les nouveaux pédagogues continuent d'avoir des occasions de développer leurs compétences et connaissances. Une fois mis en œuvre, le programme prolongé contribuera de façon importante à la qualité de l'enseignement en Ontario, et ce, pendant de nombreuses années.

Les élèves reçoivent un enseignement de qualité qui commence par une excellente formation et se poursuit par un perfectionnement professionnel continu.

En tant que registraire, j'ai le privilège de déterminer les cours et programmes menant à une qualification additionnelle (QA) qui satisfont aux conditions d'agrément. En 2013, nous avons agréé 490 cours menant à une QA offerts par 38 fournisseurs en Ontario. Pour aider ces fournisseurs, nous avons amélioré notre système de gestion de l'information sur l'agrément et y avons ajouté des outils pour signaler facilement les modifications importantes apportées à leurs programmes.

En 2013, le Regis College est devenu un nouveau fournisseur de cours menant à la QA Études religieuses de l'annexe D. Nous continuons de travailler avec plusieurs communautés des Premières Nations qui souhaitent devenir fournisseurs de cours menant à une QA dans un domaine de spécialisation lié à l'éducation des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous collaborons également avec les conseils scolaires désireux d'appuyer le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants.

Nous persévérons dans la poursuite de notre objectif, soit d'assurer une plus grande efficacité, efficacité et transparence.

Au printemps 2013, l'efficacité, l'efficience et la transparence ont servi d'assise au lancement de la quatrième recommandation professionnelle de l'Ordre. *La Sécurité dans les milieux d'apprentissage : Une responsabilité partagée* souligne les responsabilités qui incombent aux membres en tant que professionnels, et oriente leur jugement et leurs gestes. Afin de protéger les élèves, nos membres sont tenus de respecter la législation provinciale, les règlements et les politiques des employeurs. En outre, l'Ordre a fourni des conseils pratiques qui ont encouragé les pédagogues à reconnaître les problèmes de sécurité dans les milieux d'apprentissage, à réagir de façon appropriée aux incidents, à signaler toute situation anormale en détail et à réfléchir à leurs gestes dans le but d'apprendre, de croître et de continuer à garder les élèves en sécurité.

La même année, l'Ordre a continué d'apporter des changements à son processus disciplinaire afin d'améliorer l'efficience et la transparence. Le conseil a accepté les recommandations formulées dans un rapport indépendant rédigé par l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage, à l'issue de son examen de nos pratiques disciplinaires.

Nous avons réussi à apporter certains changements, notamment à fournir un accès plus rapide et plus facile aux avis d'audience et aux décisions disciplinaires, augmenter le nombre d'audiences, et diminuer le temps alloué pour la rédaction des rapports.

En même temps, le gouvernement provincial a déposé la *Loi protégeant les élèves* qui comprenait ou modifiait les recommandations nécessitant une modification à la loi. Une fois adoptée, la législation permettra à l'Ordre d'acheminer directement les plaintes au comité de discipline, de révoquer immédiatement le certificat de qualification et d'inscription d'un membre reconnu coupable de mauvais traitements d'ordre sexuel, d'ouvrir au public les audiences de remise en vigueur, et de mettre en œuvre de nouveaux délais pour statuer sur les plaintes. Le projet de loi en était à sa deuxième lecture à la fin de l'année. Les mesures sont conçues pour protéger l'intérêt du public et protéger les élèves.

L'examen de notre processus disciplinaire et de nombreux tests menés auprès de groupes témoins ont révélé que nous devions communiquer davantage qui nous sommes et ce que nous faisons. C'est pourquoi le conseil a donné son approbation au développement d'une initiative de sensibilisation du public en alliant l'utilisation des médias et une stratégie d'engagement globale pour augmenter le soutien et le taux de sensibilisation de la communauté.

Des produits adaptés au nouveau slogan, Fixer la norme pour un enseignement de qualité, ont été conçus pour renforcer la sensibilisation du public et accroître la transparence de l'Ordre auprès des parents, des membres et des intervenants du secteur de l'éducation. La stratégie a été lancée en 2014.

Je remercie chaleureusement les membres du conseil de l'Ordre et notre personnel de l'attention, de l'expertise et du dévouement dont ils font preuve pour régler la profession enseignante en Ontario.

Un nouveau membre a été nommé au conseil en 2013 et cinq autres ont été nommés de nouveau pour continuer leur excellent travail : nous leur en sommes reconnaissants.

En mars, le mandat de Susan Robertson a été prolongé d'un an jusqu'au 19 mars 2014. Monique Lapalme Arseneault a été nommée au conseil pour un mandat de deux ans, du 19 juin 2013 au 18 juin 2015. En juillet, Monique Châteauvert a été nommée de nouveau pour deux ans, jusqu'au 8 juillet 2015. Marie-Louise Chartrand a obtenu un renouvellement de nomination de trois ans, du 20 octobre 2013 au 19 octobre 2016. La nomination de Robert Gagné au conseil a été renouvelée pour trois ans, du 3 novembre 2013 au 2 novembre 2016. Le mandat de Shabnum Budhwani a également été renouvelé pour trois ans, jusqu'au 15 décembre 2016.

Nous avons fait d'excellents progrès en 2013, on a de quoi être fiers. La voie est pavée pour des changements importants. La profession enseignante œuvre de façon à conserver le privilège d'autoréglementation et l'utilise dans l'intérêt du public. À chaque étape, l'Ordre s'engage à nourrir la confiance du public.





Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directions d'école, les directions adjointes, les agentes et agents de supervision ainsi que les directrices et directeurs de l'éducation doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

Notre mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Il est chargé :

- d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie
- de délivrer, de suspendre ou d'annuler les certificats de qualification et d'inscription
- d'agréer les programmes et cours de formation à l'enseignement
- de recevoir les plaintes déposées contre ses membres et de faire enquête sur ces plaintes.

L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres. Le présent rapport annuel en est un exemple et le site de l'Ordre www.oeeo.ca en est un autre.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie.

Dans l'intérêt de la transparence, le public peut accéder au tableau des membres dans le site web de l'Ordre afin de prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Le public peut assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et dans son site web un

sommaire de chaque audience ainsi que de la décision prise.

Notre gestion

L'Ordre est régi par un conseil de 37 membres :

- 23 sont des membres de l'Ordre élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans; les membres élus représentent l'ensemble des conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise, les paliers élémentaire et secondaire, les écoles indépendantes, les agentes et agents de supervision, les directions et directions adjointes, ainsi que les facultés d'éducation de la province.
- 14 sont des membres élus par le gouvernement provincial pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le conseil se réunit au moins quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Nos membres

Qui sont les membres de l'Ordre? Enseignantes et enseignants. Directions d'école. Directions adjointes. Agentes et agents de supervision. Directrices et directeurs de l'éducation. Tous doivent être membres de l'Ordre pour œuvrer au sein des écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de la province. Ils travaillent aussi dans les facultés d'éducation, les associations d'enseignantes et d'enseignants, l'Ordre, les écoles privées et de nombreux autres établissements scolaires ouverts aux enseignants

et aux élèves en Ontario, ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2013, l'Ordre comptait 238 201 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans nos revues trimestrielles *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces du Canada se tournent de plus en plus vers l'Ordre pour en savoir davantage sur l'agrément des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des personnes et groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.

Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignantes et enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignantes et enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour adhérer à l'Ordre, notamment des certificats de qualification à titre d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil de l'Ordre

Membres élus



HAUT : Stephanie Achkewich, EAO; Alexander (Sandy) Bass, EAO; Christine Bellini, EAO; Ahmed Bouragba, EAO; Maria Bouwmeester, EAO; Angela De Palma, EAO; Irene Dembek, EAO; Gale Dore, EAO; Marc Dubois, EAO; Monika Ferency, EAO; Jacqueline Gray, EAO; Allyn Janicki, EAO; Matthew Kavanagh, EAO; Shanlee Linton, EAO; Myreille Loubert, EAO; Mary Lou Mackie, EAO; Liz Papadopoulou, EAO; Terry Price, EAO; Vicky Shannon, EAO;

Louis Sloan, EAO; Kara Smith, EAO; Demetri Vacratsis, EAO; Wes Vickers, EAO

BAS : Danny Anckle; Jean-Luc Bernard, EAO; Shabnum Budhwani; Marie-Louise Chartrand; Monique Châteauvert; Dobi-Dawn Frenette; Robert Gagné; E. Clyde Glasgow; Mel Greif; Bill Kirkwood; Monique Lapalme Arseneault; Susan Robertson; Pauline Smart; John Tucker

Membres nommés



Chef de la direction
et registraire

Michael Salvatori, EAO

Transparence et professionnalisme

L'Ordre a l'obligation de rendre des comptes au public et s'est engagé à faire preuve de transparence dans la réglementation de la profession enseignante.

En 2013, l'Ordre a lancé nombre d'initiatives et posé des jalons pour améliorer la transparence pour les élèves, les pédagogues et les parents.

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Que fait l'Ordre exactement et comment appuie-t-il l'excellence en enseignement? Vous en apprendrez bientôt davantage à ce sujet.

L'Ordre lance une initiative de communication pour sensibiliser le public à son existence et pour expliquer son travail.

Notre initiative de communication «Fixer la norme pour un enseignement de qualité» a pour but de faire savoir qui nous sommes, comment nous réglementons la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public et surtout, à quel point les enseignantes et enseignants de la province sont qualifiés.

Aider le public à mieux comprendre ce que nous faisons est une partie importante de notre mandat. L'un de nos objets est de «communiquer avec le public au nom des membres».

Le conseil de l'Ordre en a fait une priorité et a adopté une série de principes pour guider cette initiative à une réunion extraordinaire le 29 avril 2013.

L'Ordre élabore des documents pour informer le public et faire intervenir les parents. Nous croyons en une communication ouverte. Cette initiative a pour objectif d'accroître notre niveau de transparence.

Nos recherches ont révélé que nous devons communiquer davantage. Beaucoup de gens

ignorent l'existence de l'Ordre. Un sondage réalisé en 2013 a révélé que seule une infime partie du public connaît notre existence.

Pour y remédier, nous allons communiquer avec le public au moyen d'annonces dans des revues, en ligne et à la radio. Nous avons l'intention de participer à des conférences, des salons et des expositions qui s'adressent aux parents. Nous avons créé le Bureau de conférences dans le but de faire des présentations aux comités de participation des parents, conseillers scolaires et autres groupes communautaires.

Les activités continues de sensibilisation du public et de communication prévues dans le cadre de l'initiative reflèteront les normes de déontologie auxquelles tous les enseignants agréés de l'Ontario aspirent, soit l'empathie, la confiance, le respect et l'intégrité.

Simplification des processus d'enquête, de discipline et de rapport

Le dépôt de la *Loi protégeant les élèves*, en septembre 2013, a marqué le début d'une nouvelle ère de transparence et d'efficacité pour les élèves, le personnel enseignant et les parents.

Le projet de loi 103 prévoit les plus importantes modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* depuis la création de l'Ordre en 1997. Ces modifications viennent appuyer les efforts continus de l'Ordre pour simplifier ses processus d'enquête et de discipline.

Ainsi l'Ordre pourra-t-il transférer les plaintes déposées contre ses membres directement au comité de discipline et révoquer automatiquement le certificat de qualification et

d'inscription des membres reconnus coupables de mauvais traitements d'ordre sexuel. Les modifications prévoient également l'ouverture au public des audiences de remise en vigueur et la mise en œuvre de nouvelles échéances pour favoriser le traitement des plaintes.

Ce ne sont que quelques exemples des modifications majeures prévues dans le projet de loi 103, qui en était à sa deuxième lecture à la fin de l'année.

Les modifications reflètent les suggestions émises par le conseil de l'Ordre à la suite de l'examen indépendant de Patrick LeSage, ancien juge en chef de l'Ontario. Dans son rapport, M. LeSage a émis 49 recommandations, dont de nombreuses portant sur l'amélioration des pratiques de rapport et de transmission de l'information entre l'Ordre, le gouvernement et les conseils scolaires.

L'Ordre a suivi bon nombre de ces recommandations depuis le dépôt du rapport. D'importantes améliorations ont été apportées à la manière dont l'Ordre enquête sur les plaintes et transmet l'information. Par exemple, en janvier 2012, l'Ordre a rendu accessibles en ligne 600 décisions disciplinaires. Toutes les décisions disciplinaires sont maintenant affichées dans le site web de l'Ordre.

Accès aux décisions disciplinaires

Depuis la fin de 2013, vous pouvez accéder à la version intégrale de 779 décisions disciplinaires impliquant des membres de l'Ordre prises au cours des 17 dernières années dans notre site web.

L'Ordre continue également de rendre ses décisions disciplinaires accessibles au public par d'autres moyens :

- des copies des décisions du comité de discipline sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson; le public peut également en demander une version électronique
- les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement
- les sommaires des décisions du comité de discipline sont disponibles dans le site web de l'Ordre ainsi que dans ses revues officielles, *Pour parler profession et Professionally Speaking*
- le tableau public des membres, Trouver un membre, joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline.

Formation à l'enseignement prolongée

L'Ordre est fier de jouer un rôle de leadership dans l'élaboration du programme de formation à l'enseignement prolongé qui changera la façon de former les futurs pédagogues dans la province. Grâce à ce nouveau programme, les enseignantes et enseignants seront mieux préparés à exercer la profession qu'ils ont choisie.

À compter de 2015, la durée du programme de formation à l'enseignement doublera, passant de deux à quatre semestres, et la période minimale de pratique en salle de classe passera de 40 à 80 jours.

Le programme mettra davantage l'accent sur :

- l'équité et la diversité
- les élèves ayant des besoins particuliers
- la santé mentale des enfants, des jeunes et des parents en lien avec l'enseignement
- l'inclusion d'un support technologique en enseignement.

Il préparera les nouveaux venus aux défis actuels d'une carrière en enseignement et contribuera également à remédier au resserrement du marché de l'emploi. Le surplus d'enseignants n'a cessé d'augmenter depuis 2005. De plus, le sondage annuel sur la transition à l'enseignement révèle que les nouveaux enseignants souhaitent

acquérir plus d'expérience pratique en salle de classe.

L'Ordre fait partie des principaux partenaires dans l'élaboration des exigences du programme. Nous travaillerons de concert avec la province et les facultés d'éducation pour mettre en œuvre le programme et apporter les changements législatifs nécessaires.

Nous avons l'intention de créer une section dédiée au programme de formation prolongé dans la page d'accueil du site web de l'Ordre à titre informatif.

Révision de nos pratiques d'inscription

La révision de nos pratiques d'inscription, entamée en 2007, vise à ce que nos lignes directrices, notre information et nos processus soient clairs et transparents.

Pour en savoir plus sur notre engagement à adopter des pratiques d'inscription équitables, consultez le [rapport complet](#) dans notre site web.

Trouver un membre

Avec 3,4 millions de visites en 2013, la section [Trouver un membre](#) a été la plus populaire de notre site web l'an dernier. Vous pouvez consulter le tableau public de tous les membres de l'Ordre où figurent leur nom, leurs qualifications et leurs titres de compétence ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension dont a fait l'objet leur certificat de qualification et d'inscription.

Suivez-nous dans Twitter

Depuis avril 2013, l'Ordre est présent dans Twitter pour mieux communiquer avec ses membres et le public. Suivez-nous, recevez de nos nouvelles et soyez au courant des événements, ressources pédagogiques et nouveaux rabais qui vous sont offerts, et bien plus!

Consultez notre page Facebook

Consultez la [page Facebook de l'Ordre](#) afin de :

- répondre à des sondages
- apprendre tout sur les délégations qui visitent l'Ordre
- lire les dernières nouvelles sur l'Ordre
- découvrir les offres d'emploi à l'Ordre
- être au courant des activités, prix et concours.

Visitez notre chaîne YouTube

Visitez la chaîne de l'Ordre dans [YouTube](#) et visionnez des vidéos sur :

- le déroulement d'une audience disciplinaire
- comment s'inscrire à l'Ordre
- nos conseils aux enseignantes et enseignants sur l'utilisation des médias sociaux, les fautes professionnelles et la sécurité des élèves
- les études autochtones.

Abonnez-vous à nos cyberbulletins

Abonnez-vous à notre cyberbulletin public, *La Norme*, afin d'en apprendre davantage sur :

- les qualifications des enseignantes et enseignants
- les normes élevées en éducation
- les rapports de l'Ordre sur les tendances en éducation
- les lois et règlements relatifs à l'éducation.

Les membres peuvent [s'abonner en ligne](#) au cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre*, lequel contient les dernières nouvelles de l'Ordre et de la profession.

Découvrez les renseignements contenus dans nos rapports annuels

Nos www.oct.ca/about-the-college/annual-reports?sc_lang=fr-ca précédentes sont disponibles dans notre site web et regorgent d'information. Vous pourrez vous plonger dans la vaste gamme de données statistiques disponibles au sujet des membres de la profession enseignante en Ontario.

Comité de protection de l'intérêt public

Les membres du comité de protection de l'intérêt public ont pour mandat d'orienter le conseil quant à son obligation de servir et de protéger l'intérêt du public dans la poursuite des objets de l'Ordre. Les membres de ce comité, nommés par le ministère de l'Éducation, représentent le public et ne siègent pas au conseil de l'Ordre.

Le comité se réunit au moins quatre fois l'an, ainsi qu'à la demande de la présidente, du conseil ou du comité exécutif. On s'attend à ce que le comité fasse rapport annuellement au conseil avant l'assemblée générale annuelle des membres.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le comité est tenu d'élaborer un plan de travail qui détermine les priorités, les projets et les activités jusqu'à la fin du mandat du conseil. Le comité peut demander des renseignements au conseil pour élaborer, modifier et mettre en œuvre le plan de travail, et pour informer le conseil sur diverses mesures à prendre.

En 2013, le travail du comité a porté sur les trois priorités de son plan :

- examiner la pratique d'affecter des enseignantes et enseignants à des postes pour lesquels ils n'ont pas les qualifications requises
- établir des indicateurs de rendement clés pour veiller à ce que l'Ordre s'acquitte de son mandat de réglementer la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public
- examiner les exigences en matière d'inscription à l'Ordre pour les membres du conseil nommés par le gouvernement.

Comité de protection de l'intérêt public

- Gail Lilley (présidente)
(jusqu'au 22 juillet 2013)
- Brian Evoy
- Jacques Lupien

Travail des comités



Comité d'agrément

Le comité d'agrément de l'Ordre a pour mandat de veiller à la qualité des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario par le biais d'examens périodiques.

Le processus d'agrément garantit à la profession et au public que les programmes de formation à l'enseignement satisfont aux exigences réglementaires et intègrent la théorie et la pratique de manière à ce que les diplômés soient prêts et qualifiés pour enseigner dans les classes d'aujourd'hui.

Un sous-comité, constitué par le comité d'agrément et composé d'au moins six membres, dont un nommé par l'établissement visé, examine chaque programme de formation à l'enseignement. L'Ordre examine périodiquement les programmes en vigueur, d'habitude tous les sept ans, afin de pouvoir confirmer qu'ils respectent toujours les exigences réglementaires.

Après avoir examiné tous les documents soumis par la faculté et le public, les membres du sous-comité visitent généralement l'établissement. Ils mènent des entrevues avec des membres du corps professoral et différents intervenants, puis examinent des artefacts, les installations et les ressources. Les membres du public ont ensuite l'occasion de faire part de leur opinion sur les programmes en instance d'évaluation.

Ensuite, ils rédigent leur rapport, énonçant leurs recommandations avec preuves à l'appui. Le comité d'agrément étudie l'information fournie dans le rapport du sous-comité avant de rendre sa décision.

Programme de formation à l'enseignement prolongé

À partir du 1^{er} septembre 2015, les programmes de formation à l'enseignement offerts par les

Comité d'agrément

- Jean-Luc Bernard, EAO
- Angela De Palma, EAO (vice-présidente)
- Gale Dores, EAO
- Clyde Glasgow
- Mel Greif
- Allyn Janicki, EAO
- Matthew Kavanagh, EAO
- Bill Kirkwood (président)
- Kara Smith, EAO

facultés d'éducation de l'Ontario s'étendront sur quatre semestres et la période d'enseignement pratique doublera (de 40 à 80 jours). Le programme prolongé accordera plus d'importance à la santé mentale et au bien-être des élèves, aux méthodes d'enseignement à l'aide d'un support technique et à la diversité.

Le Règlement sur l'agrément a été modifié en octobre 2013 pour y inclure les exigences du programme prolongé et le processus de transition des programmes agréés. Le comité d'agrément jouera un rôle crucial dans l'agrément des programmes prolongés de toutes les facultés d'éducation de l'Ontario.

Examens d'agrément

En 2013, l'Ordre a examiné 14 programmes de formation à l'enseignement de facultés ontariennes. Il s'agissait du renouvellement de

l'agrément de programmes, sauf les deux suivants :

- Le comité a accordé l'agrément assorti de conditions à un nouveau programme concurrent de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire. Les cours seront offerts à distance, mais le stage sera en personne.
- Le programme consécutif à temps partiel avec domaines d'études en éducation technologique au secondaire de la Faculté d'éducation de l'Université York a reçu l'agrément pour une nouvelle composante. Ce programme mène à un baccalauréat en éducation.

Le comité d'agrément a renouvelé l'agrément des programmes suivants :

- Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (programmes de langue anglaise)
 - Programme consécutif menant à un baccalauréat en éducation (avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen; aux cycles primaire-moyen avec concentration en enseignement du français langue seconde; et aux cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur)
 - Programme consécutif à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou un certificat en éducation autochtone.

Ces programmes ont reçu l'agrément général assorti de conditions.

- Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (programmes de langue française)
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en

éducation ou à un certificat en éducation. Ce programme a reçu l'agrément général.

- Programme consécutif avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (mode alternatif)
- Programme concurrent avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Ces programmes ont reçu l'agrément général assorti de conditions.

- Faculté d'éducation de l'Université Queen's
 - Programme consécutif avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme consécutif à temps partiel à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits) avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation
 - Programme consécutif à temps plein avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année); ce programme avec stage en éducation technologique mène à un

baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation

- Programme concurrent avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (comprend le programme concurrent de l'Université Queen's, le programme concurrent de l'Université Queen's et de l'Université Trent aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, et le programme conjoint de l'Université Queen's et de l'Université de Waterloo aux cycles intermédiaire-supérieur).

Tous ces programmes ont reçu l'agrément général.

- École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaine d'études en enseignement des langues autochtones (connu sous le nom de programme en enseignement de l'anishnaabemwin langue seconde), menant à un diplôme en éducation.

Ce programme a reçu l'agrément général assorti de conditions.

À la fin de 2013, un sous-comité d'agrément a examiné la demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement de la faculté d'éducation de l'Université Trent. Ces décisions seront mentionnées dans le prochain rapport annuel.

Suivi des programmes ayant reçu l'agrément assorti de conditions

Lorsqu'un programme reçoit un agrément assorti de conditions, la faculté d'éducation doit fournir un rapport annuel faisant état des moyens qu'elle a entrepris pour satisfaire aux conditions. Les facultés d'éducation peuvent aussi demander que le comité d'agrément retire des conditions.

Le comité d'agrément a reçu et examiné les rapports annuels pour les programmes suivants :

- Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (programme de langue française)
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (mode alternatif)
- École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne (programme de langue française)
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (mode alternatif)
- Faculté d'éducation de l'Université Lakehead
 - Programme consécutif avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme concurrent avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris un programme concurrent à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme consécutif de quatre ans à l'intention des personnes d'ascendance autochtone avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat spécialisé en éducation
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaine d'études en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation.

Le comité d'agrément a retiré toutes les conditions du programme consécutif de quatre ans à l'intention des personnes d'ascendance autochtone avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat spécialisé en éducation. Il a retiré certaines conditions des programmes consécutif et concurrent, menant à un baccalauréat en éducation. Par contre, le comité a maintenu les conditions pour le programme consécutif en plusieurs parties avec domaine d'études en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation (Native Language Teacher's Certification Program ou NLTC).

Le comité a également prolongé l'agrément de programmes de plusieurs facultés. Les [décisions](#) relatives aux programmes de formation professionnelle, dont les prolongations de l'agrément, sont affichées dans notre site web.

Rétroaction du public

L'Ordre invite les membres du public à commenter les programmes de formation à l'enseignement que nous examinons.

À cette fin, un outil dans son site web permet de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. L'Ordre invite également le public à présenter des exposés oraux directement au sous-comité. Ce dernier tient également des

réunions ouvertes lors de ses visites d'établissements afin de permettre aux membres du public de lui faire part de leurs commentaires.

Visitez le site de l'Ordre pour consulter le calendrier des prochains [examens d'agrément](#).

Suivez l'Ordre dans Facebook et sur Twitter pour obtenir des informations sur les examens d'agrément.

Ressources

Le guide pour l'agrément des programmes de formation à l'enseignement a été mis à jour en 2013. Il contient de nouveaux exemples de critères à l'appui de chaque condition d'agrément. Nous avons aussi inclus dans le guide des exemples de gabarits que les facultés peuvent utiliser au moment de préparer leurs demandes d'agrément.

Comité d'appel de l'agrément

Le comité d'appel de l'agrément entend les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont la candidature a été refusée ou dont l'agrément a été assorti de conditions.

Ce comité veille à ce que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel soit équitable en permettant aux personnes qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision.

En 2013, un sous-comité a entendu un appel relativement au refus de l'agrément d'un programme de formation professionnelle. Il a examiné trois conditions contenues dans la décision du comité d'agrément ayant entraîné ce refus. En se basant sur son examen, le sous-comité d'appel a recommandé que l'agrément initial assorti de conditions soit accordé au programme.

Il s'agit du premier appel d'agrément survenu dans l'histoire de l'Ordre et de notre premier recours à la section relative aux appels du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Le comité a pris acte de plusieurs modifications visant à améliorer le processus d'appel, et se penchera sur d'éventuels changements en 2014.

Comité d'appel de l'agrément

- Marie-Louise Chartrand (présidente)
- Monika Ferenczy, EAO
- Robert Gagné
- Myreille Loubert, EAO
- Demetri Vacratsis, EAO (vice-président)

Comité de rédaction

Pour parler profession et Professionally Speaking, nos revues trimestrielles primées, sont livrées à plus de pédagogues que toute autre publication en éducation au Canada. Elles offrent des histoires stimulantes d'enseignantes et d'enseignants d'un bout à l'autre de la province, présentent les tendances en éducation ainsi que des articles de fond et des ressources pertinentes pour les membres de la profession.

On y trouve également le portrait d'enseignants remarquables qui ont eu une influence dans la vie de célébrités canadiennes, comme Patrick J. Adams, vedette de la série *Suits (Les deux font la paire)*, Rosie MacLennan, la médaillée d'or olympique en trampoline, et Guy Proulx, neuropsychologue et professeur au collègue universitaire Glendon.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il étudie et choisit tous les articles soumis en vue d'établir un équilibre entre les articles et de représenter les intérêts très diversifiés des membres de l'Ordre. Chaque numéro met en vedette les accomplissements de pédagogues dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance provinciale ou nationale, et leur donne une occasion de transmettre leur philosophie en matière d'enseignement et de promulguer des conseils à leurs collègues.

Les commentaires des membres de l'Ordre au sujet des aspects de la revue et des ressources qu'ils trouvent les plus utiles pour leur travail aident le comité de rédaction à continuellement améliorer notre publication officielle.

En 2013, l'Ordre a poursuivi ses efforts en vue d'offrir aux lecteurs de nouvelles chroniques, telles que l'aide-mémoire «En chiffres» qui fait découvrir des faits amusants sur l'éducation. La section «Examen final» est une chronique populaire qui présente une personnalité

Comité de rédaction

- Danny Anckle
(jusqu'au 28 février 2013)
- Christine Bellini, EAO (présidente)
- Jean-Luc Bernard, EAO
- Monika Ferenczy, EAO
- Mel Greif
(depuis le 16 septembre 2013)
- Pauline Smart
(du 9 mai au 15 septembre 2013)
- Kara Smith, EAO

reconnue ayant des liens avec l'éducation et qui répond à des questions sur ses années à l'école. Cette année, on y a présenté Joseph Boyden, écrivain primé, Antoni Cimolino, directeur artistique du festival de Stratford, et Adam Beach, vedette de l'émission *Arctic Air*.

Les articles-vedettes «Le nouveau visage des études autochtones» (mars 2013), «Disséquer la technologie» (juin 2013) et «Remue-méninges : Appuyer les élèves ayant des problèmes de santé mentale» (décembre 2013) ont été particulièrement bien accueillis par les lecteurs.

La section «Autoréglementation» de la revue révèle l'engagement de l'Ordre pour la

transparence et la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en général peuvent se renseigner sur les activités de notre conseil et de nos comités, allant de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux sommaires obligatoires des audiences disciplinaires, lesquelles font également partie de l'autoréglementation de la profession.

La revue de l'Ordre a encore une fois été couronnée de succès en remportant plusieurs prix en 2013. Il s'agit de la septième année de suite qu'elle remporte des prix à la prestigieuse cérémonie de remise des prix Tabbie.

Lors de cette remise des prix Tabbie, lesquels récompensent la rédaction et la conception graphique de publications spécialisées dans un métier ou provenant d'une association ou du monde des affaires, notre revue s'est vu décerner un prix or, deux prix argent et trois mentions honorables.

L'article «Techno Logique», publié en mars 2012, a remporté l'or dans la catégorie des meilleurs articles de conseils pratiques, tandis que «Pleins feux sur LeSage», publié en septembre 2012, s'est vu décerner l'argent pour la meilleure photographie de couverture. «Parlons nutrition», paru dans le numéro de décembre 2012, s'est également mérité l'argent pour la meilleure conception graphique d'un article de fond.

Notre revue a reçu des mentions honorables pour les articles suivants : «Fournitures recherchées» dans la catégorie du meilleur article double page ou figurant en couverture (juin 2012), «Examen final» dans la catégorie de la meilleure chronique et «Forces canadiennes à l'œuvre» pour le meilleur article de fond (décembre 2012).

Les quelque 500 soumissions présentées provenaient du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Émirats arabes unis, du Liban, de Singapour et de l'Afrique du Sud.

En 2013, la revue de l'Ordre a aussi remporté quatre prix Kenneth-R.-Wilson (KRW) pour le journalisme spécialisé au Canada, ainsi qu'un prix argent et trois mentions honorables.

L'article «Fournitures recherchées» a été une fois de plus reconnu, remportant l'argent dans la catégorie «Direction artistique de la double page d'ouverture ou d'un article». L'article «Parlons nutrition» a aussi réalisé un doublé en recevant une mention honorable dans cette même catégorie.

L'article «Techno Logique» s'est aussi mérité une mention honorable dans la catégorie «Meilleur article ou série d'articles de conseils pratiques», tandis que «Littératie financière», publié en septembre 2012, a reçu une mention honorable dans la catégorie «Meilleure illustration».

Les prix KRW reconnaissent les efforts exceptionnels des publications professionnelles et d'entreprises de partout au Canada.

La revue est un moyen efficace et très rentable de communiquer avec nos membres. En 2013, le coût annuel par membre pour quatre numéros, y compris les frais postaux, se chiffrait à environ 2,62 \$.

En 2013, le comité de rédaction a mené un sondage auprès des lecteurs afin de recueillir leur opinion au sujet de notre publication. Le sondage a révélé que 84 pour cent d'entre eux se disent satisfaits ou très satisfaits de la qualité de la publication et que 96 pour cent étaient satisfaits ou très satisfaits de la qualité de la conception graphique et de la photographie.

Le comité de rédaction continue de choisir des articles de qualité qui plaisent à nos lecteurs, et ce, afin d'encourager la discussion et l'échange de points de vue : conseils pratiques, critiques de livres ou de sites web, courrier des lecteurs. Le comité se réjouit à l'idée de travailler avec le nouveau chef des Communications, Bill Powell, en 2014.

Comité des élections

Le comité des élections est un comité spécial qui examine les règlements et procédures régissant les élections du conseil.

En 2013, le comité des élections a poursuivi la préparation des prochaines élections des membres du conseil (le 7 avril 2015). Les 23 membres élus représenteront six régions, sept systèmes scolaires, les directions d'école et directions adjointes, les agentes et agents de supervision, les écoles privées et les facultés d'éducation.

Le comité a approuvé un budget et un calendrier détaillé pour les élections. Il s'est donné pour objectif d'informer davantage tant les candidats que les électeurs afin d'augmenter le taux de participation en 2015. À cette fin, le comité a approuvé des stratégies, dont l'envoi d'un publipostage à tous les électeurs éligibles durant la période électorale.

En avril, le conseil a approuvé la recommandation du comité selon laquelle le ministère de l'Éducation devrait réviser le règlement sur les élections afin de prolonger la période d'examen des mises en candidature de cinq à dix jours.

Le comité a également commencé à étudier la possibilité de modifier les exigences d'emploi pour les postes au conseil réservés aux facultés d'éducation. L'exigence stipulant qu'une personne doit occuper un poste permanent ou conduisant à la permanence au sein d'un corps professoral a fait diminuer progressivement le nombre d'électeurs éligibles et de candidats potentiels pour ces postes. Le comité a consulté les partenaires en éducation et évaluera la rétroaction obtenue en 2014.

Comité des élections

- Ahmed Bouragba, EAO
- Maria Bouwmeester, EAO
- Robert Gagné
- Mel Greif (président)
- Matthew Kavanagh, EAO (vice-président)

Comité exécutif

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Le comité exécutif est composé du président et du vice-président du conseil, des présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions et des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Il doit inclure au moins deux membres du conseil nommés par le gouvernement. Le comité se rencontre au moins quatre fois par an.

Sur les recommandations du comité des mises en candidature, le comité exécutif a nommé plusieurs personnes pour combler des sièges aux comités prévus par la loi, aux comités permanents, aux comités réglementaires et aux comités spéciaux, au fil des vacances en 2013.

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre et a établi des critères pour créer les deux nouveaux prix ou bourses suivants :

- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

La Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en honneur du second registraire de l'Ordre, en est à sa 11^e année.

Cette année, l'Ordre a reçu 66 candidatures pour les bourses.

En 2013-2014, le comité a remis des bourses aux personnes suivantes :

Comité exécutif

- Marie-Louise Chartrand
- Gale Dores, EAO
- Marc Dubois, EAO (vice-président)
- Robert Gagné (depuis le 5 décembre 2013)
- Bill Kirkwood
- Liz Papadopoulos, EAO (présidente)
- Terry Price, EAO
- Louis Sloan, EAO
- John Tucker (jusqu'au 24 octobre 2013)

- Jennifer Jacqueline Lauren Cook, récipiendaire de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson
- Shyla Michele Pogany, récipiendaire de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Emma Caroline Dunn, récipiendaire de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

Le conseil a remis les bourses aux récipiendaires à sa réunion de décembre.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et

d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience et de déterminer, sans la participation du comité d'enquête, si une allégation est fondée. En 2013, le comité a transmis un cas au comité d'aptitude professionnelle pour qu'il le règle promptement.

Le comité a examiné les dispositions des règlements de l'Ordre relativement à l'inaptitude des membres du conseil à y siéger. Il a recommandé de modifier les dispositions générales du Règlement 72/97, qui ont trait au fonctionnement général du conseil et de l'Ordre, pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, afin de remédier à cette situation. Le conseil a entériné ces recommandations.

Le comité a procédé à l'examen d'une politique sur le harcèlement et la discrimination pour les membres du conseil ainsi que des règles de procédure du conseil et du comité exécutif, lesquelles ont ensuite été adoptées par le conseil. Le comité a également examiné le processus d'élaboration des futures recommandations professionnelles, et le conseil l'a adopté. L'Ordre a transmis quatre recommandations professionnelles à ses membres.

En 2014, le comité exécutif continuera d'étudier la possibilité de permettre aux intervenants et aux membres du public de s'adresser au conseil ainsi que la logistique entourant cette mesure. Le comité fera part de ses conclusions au conseil.

Comité des finances

Le comité des finances s'acquitte de ses responsabilités concernant l'examen des rapports financiers et la reddition des comptes tout au long de l'année. Il examine les plans et rapports budgétaires à court et à long terme, et rend compte des dépenses et revenus réels par rapport au budget approuvé.

Le comité, qui agit en même temps comme comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers audités conformément aux normes de publication de l'information financière pour les organismes sans but lucratif.

Le comité adhère à des principes financiers qui garantissent que les services mandatés de l'Ordre sont financés de façon appropriée et que les frais demeurent à des niveaux adéquats pour assurer sa stabilité financière.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2013, l'Ordre comptait 238 201 membres en règle, soit 952 de plus qu'en 2012.

Le budget de fonctionnement de l'Ordre de 2013 s'élevait à 36 858 000 \$.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus, l'Ordre a enregistré un déficit de fonctionnement de 353 000 \$ en 2013, soit un pour cent de son revenu. À la recommandation du comité des finances, le conseil a approuvé le déficit de fonctionnement ainsi que les états financiers audités afférents.

Comité des finances

- Stefanie Achkewich, EAO
- Marie-Louise Chartrand (présidente)
- Terry Price, EAO (vice-président)
- Vicki Shannon, EAO
- Pauline Smart

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités traitent les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante. Le présent rapport annuel fournit des statistiques détaillées sur leurs activités en 2013.

Le comité d'enquête examine la documentation concernant toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes qui lui sont transmises et qui sont liées à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations d'incapacité.

Des sous-comités composés de trois membres élus ou nommés du conseil, et parfois d'un ancien membre du conseil affecté à titre d'expert, rendent des décisions en tenant compte de l'information pertinente. L'Ordre tient une liste d'anciens membres du conseil ayant déjà siégé à des sous-comités et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau.

En 2013, l'Ordre a reçu environ 1 000 plaintes du public et de membres de la profession concernant ses membres. Environ la moitié est réglée comme il se doit à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. L'autre moitié est traitée initialement par un sous-comité d'enquête.

Dépôt de la *Loi protégeant les élèves*

Le 18 septembre 2013, la ministre de l'Éducation, Liz Sandals, a déposé le projet de loi 103, la *Loi protégeant les élèves*, à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le projet de loi 103 appuie les efforts continus de l'Ordre pour renforcer ses processus d'enquête, de discipline et de rapport. Il vise à améliorer la transparence et l'efficacité pour les élèves, les parents et le personnel enseignant.

La législation proposée concorde avec les recommandations que l'Ordre avait faites au gouvernement à l'issue de l'examen indépendant de l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage. Depuis la publication du rapport en juin 2012, le conseil de l'Ordre a entamé la mise en œuvre des recommandations de M. LeSage qui ne nécessitent pas de modifications réglementaires. Par exemple, en 2013, l'Ordre a continué d'établir des procédures pour assurer des échéanciers d'enquête plus serrés et des délais moins longs pour la tenue des audiences. De plus, les comités reçoivent des ressources supplémentaires pour tirer des conclusions en temps opportun.

Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis au sous-comité d'enquête, lequel a l'autorité de prendre l'une des mesures suivantes :

- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité
- refuser d'enquêter s'il détermine que la plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure
- décider de ne pas transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes
- transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience.

Comité d'enquête

- Jean-Luc Bernard, EAO
(du 20 mars au 19 avril 2013)
- Maria Bouwmeester, EAO
- Monique Châteauvert
- Clyde Glasgow
- Jacqueline Gray, EAO
(vice-présidente)
- Myreille Loubert, EAO
- Mary Lou Mackie, EAO
- Liz Papadopoulos, EAO
- Terry Price, EAO (président)
- Susan Robertson
(jusqu'au 19 mars 2013 et depuis le 3 juin 2013)

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Si un sous-comité de discipline reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut prendre l'une des mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription
- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans
- enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions
- reporter, alléger ou annuler certaines conditions si d'autres conditions sont remplies.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre soit réprimandé ou qu'il reçoive une admonestation ou du counseling de la part du comité
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances
- faire publier l'ordonnance, dans son intégrité ou d'une façon sommaire, avec ou sans le nom du membre, dans la revue de l'Ordre
- ordonner que le membre règle les frais.

Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est nommé au conseil, le public a l'assurance de jouer un rôle dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu au conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Comité de discipline

- Stefanie Achkewich, EAO
- Danny Anckle (jusqu'au 28 février 2013)
- Alexander (Sandy) Bass, EAO
- Christine Bellini, EAO
- Jean-Luc Bernard, EAO (depuis le 10 juin 2013)
- Marie-Louise Chartrand (du 4 février au 1^{er} mars 2013)
- Irene Dembek, EAO
- Monika Ferenczy, EAO (vice-présidente)
- Robert Gagné (jusqu'au 3 février 2013 et depuis le 2 mars 2013) (président depuis le 5 décembre 2013)
- Mel Greif (jusqu'au 6 mars 2013 et depuis le 4 avril 2013)
- Bill Kirkwood (du 7 mars au 3 avril 2013)
- Monique Lapalme Arseneault (depuis le 14 novembre 2013)
- Vicki Shannon, EAO
- Louis Sloan, EAO
- Pauline Smart
- John Tucker (président) (jusqu'au 24 octobre 2013)
- Wes Vickers, EAO

Toutes les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public, y compris celles qui ont été traitées par l'entremise du programme de règlement des plaintes. La décision du sous-comité de discipline est définitive et a force exécutoire.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale ou physique du membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Les sous-comités prennent leurs décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et des renseignements que l'Ordre et le membre en cause ont soumis.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription ou de le suspendre pour une période maximale de deux ans; d'imposer des conditions ou des restrictions relatives au certificat; de reporter, d'alléger ou d'annuler certaines conditions si d'autres conditions sont remplies.

Règlement des plaintes

Quand le cas s'y prête et que les parties y sont favorables, l'Ordre a recours au règlement volontaire des plaintes. Les parties peuvent se prévaloir du programme de règlement des plaintes à toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte. Ce programme peut constituer une solution de rechange à une enquête prolongée par le comité d'enquête ou à une audience contestée par le comité de discipline. Dans la plupart des cas lorsqu'elles relèvent du comité d'enquête, mais également parfois du comité de discipline, les plaintes traitées par l'entremise de ce programme sont réglées par la signature d'un protocole d'entente.

Toutes les discussions et tous les documents échangés dans le cadre du processus sont confidentiels. La participation au programme ne porte pas préjudice aux parties. Quiconque participe au processus de règlement des plaintes

Comité d'aptitude professionnelle

- Ahmed Bouragba, EAO
- Shabnum Budhwani (jusqu'au 8 mai 2013)
- Marie-Louise Chartrand
- Angela De Palma, EAO
- Bill Kirkwood
- Monique Lapalme Arseneault (depuis le 16 septembre 2013)
- Shanlee Linton, EAO (vice-présidente)
- Louis Sloan, EAO (président)
- Pauline Smart (du 9 mai au 15 septembre 2013)

ne peut ni répéter ni utiliser l'information obtenue pendant le processus. Quand un sous-comité d'enquête prend en considération la possibilité de conclure un protocole d'entente, le protocole ratifié est transmis au membre en cause, à son employeur et au plaignant. Quand un sous-comité de discipline examine la possibilité de conclure un protocole d'entente, son contenu est rendu public, car les audiences disciplinaires sont ouvertes au public.

Le membre en cause et le registraire signent le protocole d'entente. Avant que le protocole soit présenté au sous-comité de discipline qui mènera l'audience, le membre en cause reconnaît dans l'entente que l'audience disciplinaire et les renseignements présentés à l'audience sont du domaine public. Le sous-comité peut, dans l'intérêt du public, demander aux parties d'apporter des changements au protocole d'entente. Si le sous-comité ne ratifie pas le protocole d'entente, les membres du sous-comité à qui le protocole a été soumis ne participeront pas à la réouverture du dossier de la plainte.

Comité des mises en candidature

Comité spécial du conseil, son travail consiste à repérer et à nommer les personnes qui siégeront à chacun des comités du conseil.

À trois reprises, en 2013, le comité a examiné les postes devenus vacants et fait ses recommandations au comité exécutif.

Il a aussi étudié les motifs et le processus de création d'un comité de régie du conseil qui se concentrerait sur la gestion des risques et la régie de l'Ordre en général.

Comité des mises en candidature

- Danny Anckle (président)
(jusqu'au 28 février 2013)
- Alexander (Sandy) Bass, EAO
- Ahmed Bouragba, EAO
(vice-président depuis le 26 avril 2013)
- Monique Châteauvert
- Irene Dembek, EAO
(vice-présidente jusqu'au 26 avril 2013
et présidente depuis le 6 juin 2013)
- Marc Dubois, EAO
- Mel Greif
(du 9 mai au 15 septembre 2013)
- Monique Lapalme Arseneault
(depuis le 14 novembre 2013)
- Susan Robertson
(depuis le 16 septembre 2013)
- John Tucker
(jusqu'au 24 octobre 2013)

Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité a pour mandat d'évaluer le rendement de l'Ordre relativement à ses objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il évalue les résultats par rapport à chacun des objets, détermine des occasions de favoriser davantage la réalisation de ces objets et fait rapport au conseil au moins une fois par an.

En 2013, le comité a examiné les objets de l'Ordre ayant trait aux membres et à leur formation continue, ainsi qu'aux normes d'exercice et de déontologie.

À la demande du conseil, le comité s'est penché sur une recommandation émanant de l'examen indépendant des pratiques d'enquête et de discipline de l'Ordre effectué par Patrick LeSage, ancien juge en chef de l'Ontario. La recommandation n° 49 stipule qu'il devrait être interdit aux membres du comité d'enquête, du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle d'occuper des postes élus ou nommés dans des associations syndicales pendant la durée de leur mandat.

Dans son rapport remis au conseil à sa réunion des 4 et 5 avril 2013, le comité a recommandé qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, date coïncidant avec la fin du mandat du septième conseil, les membres du conseil ne soient pas autorisés à occuper des postes élus ou nommés, au sein d'associations ou de syndicats, directement liés à la protection de la profession, sauf au niveau de l'école.

Comité d'assurance de la qualité

- Clyde Glasgow (président)
- Bill Kirkwood (vice-président)
- Liz Papadopoulos, EAO
- Terry Price, EAO
- Louis Sloan, EAO

Comité d'appel des inscriptions

L'Ordre prévoit un processus d'appel équitable et transparent par l'entremise de son comité d'appel des inscriptions pour les postulantes et postulants qui n'ont pas obtenu l'agrément. L'Ordre les autorise à demander à ce comité de réexaminer la décision du registraire de leur refuser le titre d'enseignante agréée ou d'enseignant agréé de l'Ontario.

Le comité d'appel des inscriptions évalue les appels interjetés par les postulants qui n'ont pas été admis à l'Ordre ou par les membres dont le certificat est assorti de conditions. Le travail du comité assure que les postulants sont traités de manière équitable et de façon à ce que le public puisse avoir toute confiance dans les décisions prises par le registraire de l'Ordre au nom de la profession enseignante.

En 2013, le comité a ainsi entendu 25 appels. Dix-sept postulants ont fait des présentations orales à l'appui de leur dossier, alors que deux appels ont été retirés parce que les preuves soumises devant le comité avaient justifié l'octroi de l'agrément.

Par ailleurs, les membres du comité ont participé à des séances de formation pour se tenir au fait des questions liées aux appels des inscriptions. La formation portait en partie sur les documents relatifs aux affaires judiciaires et sur le processus de certification dans divers territoires de compétence à l'étranger.

Comité d'appel des inscriptions

- Alexander (Sandy) Bass, EAO (vice-président)
- Jean-Luc Bernard, EAO
- Monique Châteauvert
- Marc Dubois, EAO (président)
- Kara Smith, EAO

Motifs du comité d'appel des inscriptions pour avoir refusé l'agrément

Motif	Total
Programme de formation à l'enseignement non reconnu	13 ¹
Diplôme non reconnu en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner	10
Aptitude professionnelle	2
Total	25 ²

¹ Dans un cas, le postulant ne possédait ni les exigences scolaires ni les exigences professionnelles.

² Aucun appel n'a été reçu par des membres dont le certificat est assorti de conditions ou des membres demandant la remise en vigueur de leur certificat.

En plus des raisons principales énumérées ci-dessus, six des appelants n'ont pas satisfait aux exigences linguistiques de l'Ordre.

Résultats des appels	
Maintien de la décision initiale	19
Renversement de la décision initiale	6
Modification de la décision initiale	0
Total	25

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante orientent les pratiques quotidiennes des membres de l'Ordre et décrivent les connaissances, compétences et valeurs inhérentes à la profession enseignante de l'Ontario.

Cette année, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a été plus occupé que d'habitude. Il a pour responsabilité d'émettre des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du Cadre de formation de la profession enseignante, lequel contribue à faire respecter les normes. En 2013, le comité a examiné plus d'une centaine de lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) et a aidé à élaborer de nouveaux partenariats en technologie et en sciences ainsi qu'avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. De plus, il a eu recours à des méthodes de consultation novatrices comme Adobe Connect et SharePoint pour stimuler la participation à l'échelle de la province.

Les activités du comité sont les suivantes :

- intégrer les normes à la formation à l'enseignement et à la pratique professionnelle
- communiquer et s'occuper de la formation au sujet du professionnalisme en enseignement et des normes
- développer des ressources et faire des recherches basées sur les normes, et les diffuser
- élaborer des politiques concernant les lignes directrices de cours menant à une QA
- développer et mettre en œuvre des politiques liées aux normes et à la formation à l'enseignement

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

- Shabnum Budhwani
- Gale Dores, EAO (présidente)
- Marie-Louise Chartrand (du 9 mai au 2 juin 2013)
- Dobi-Dawn Frenette
- Clyde Glasgow
- Jacqueline Gray, EAO
- Allyn Janicki, EAO
- Shanlee Linton, EAO
- Susan Robertson (vice-présidente) (du 19 mars au 3 juin 2013)
- Demetri Vacratsis, EAO

- faire de la recherche sur le leadership et les pratiques professionnelles déontologiques.

Formation à l'enseignement : lignes directrices des cours menant à une QA

Chaque année, des milliers de pédagogues de l'Ontario participent à une grande variété d'activités d'apprentissage pour approfondir leurs connaissances, parfaire leurs compétences et se préparer pour des changements en cours de carrière. Les universités, collèges, fédérations d'enseignantes et d'enseignants, associations de directions d'école, conseils scolaires et

associations pédagogiques ou communautaires offrent nombre de cours et d'occasions d'apprentissage à ce sujet.

Des fournisseurs de partout en Ontario offrent des cours menant à une QA. Le contenu est élaboré en suivant les lignes directrices de l'Ordre, lesquelles décrivent les attentes d'apprentissage, les stratégies d'enseignement et les méthodes d'évaluation. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante constituent le fondement de ces lignes directrices, lesquelles contribuent à améliorer les connaissances professionnelles et la pratique des pédagogues de la province.

En 2013, l'Ordre a tenu 54 groupes de travail visant à élaborer 223 lignes directrices de cours menant à une QA, soit un nombre record. Elles portent sur des matières comme l'anglais langue seconde, la musique, la danse et les arts visuels. De nombreux groupes ont eu recours à l'internet pour communiquer et faire circuler facilement des documents d'un bout à l'autre de l'Ontario.

De plus, le comité a examiné 121 lignes directrices de cours menant à une QA, à l'état d'ébauche ou révisées, en collaboration avec plusieurs milliers de membres de la profession et du public.

Éducation de l'enfance en difficulté

Pour la révision des lignes directrices du cours menant à la QA en trois parties Éducation de l'enfance en difficulté, nous avons entrepris une discussion par le biais de notre page Facebook, effectué un sondage en ligne, mené des consultations en forum ouvert (fort populaires) et formé des groupes de discussion. Plus de 3 500 membres du public, partenaires en éducation et membres de la profession ont donné de la rétroaction concernant les attentes et le contenu de ces importantes qualifications pour les enseignants.

Formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone

Des séances de concentration provinciales ont rassemblé des représentants du programme de formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone de l'Université Nipissing, de l'Université Queen's, de l'Université Lakehead, de la Métis Nation of Ontario et du centre communautaire inuit Tungasuvvingat d'Ottawa pour développer des lignes directrices de cours menant à une QA.

Des aînés, des pédagogues et des étudiants ont participé aux discussions pour appuyer l'élaboration des lignes directrices de cours menant à une QA portant sur les études autochtones. Les ateliers de discussion sur l'enseignement aux Autochtones ont fait équipe avec l'Ordre pour établir les lignes directrices de cours menant à une QA portant sur diverses langues autochtones. En 2013, on a également tenu des séances de rédaction pour plusieurs de ces lignes directrices de cours menant à une QA sur la formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone.

- Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits (annexe C)
- Premières Nations, Métis et Inuits — Comprendre les enseignements traditionnels, l'histoire, les enjeux actuels et les cultures (annexe C)
- Langues autochtones (annexes A, D et E)
- Études autochtones (annexes A, D et E)
- Annexe C : (une partie)
 - Enseignement du cayuga
 - Enseignement du cri
 - Enseignement du delaware (lenape)
 - Enseignement du mohawk

- Enseignement de l'ojibwe
- Enseignement de l'ojicree
- Enseignement de l'oneida

Éducation technologique

L'Ordre a travaillé avec l'Ontario Council for Technological Education en vue de préparer des lignes directrices provisoires pour les QA figurant dans l'annexe F du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner.

En tout, 64 cours menant à une QA permettent aux enseignantes et enseignants de parfaire leurs compétences techniques dans leur domaine technologique de portée générale, tel qu'énoncé dans le curriculum des écoles secondaires de l'Ontario.

Les ébauches des 59 lignes directrices suivantes ont été développées en 2013 (les cinq autres en 2012) :

Technologie de la construction (sept cours)	Gestion de la construction
	Génie civil
	Charpenterie
	Câblage électrique et de réseau
	Chauffage, ventilation et climatisation
	Maçonnerie
	Plomberie
Technologie de la fabrication (neuf cours)	Génie mécanique
	Robotique et système de commande
	Fabrication assistée par ordinateur
	Maintenance industrielle
	Usinage de précision
	Robotique et technicien de commandes
	Opérateur de machine
	Tôlerie
	Soudage et assemblage

Technologie des transports (six cours)	Service de réparation automobile
	Débosselage
	Machinerie lourde et agricole
	Aéronef de faible tonnage
	Petit moteur et équipement récréatif
	Camions et autobus
Coiffure et esthétique (quatre cours)	Coupe stylisée et mise en pli (avancé)
	Traitements chimiques des cheveux
	Mode et maquillage de scène
	Services de spa
Soins de santé (sept cours)	Soins de santé des enfants
	Services dentaires
	Services de laboratoire
	Services médicaux et soins infirmiers
	Services de pharmacie
	Services thérapeutiques
	Soins de santé des personnes âgées
Hôtellerie et tourisme (six cours)	Nutrition appliquée
	Boulangerie et pâtisserie
	Arts culinaires
	Arts culinaires et gestion hôtelière
	Organisation d'événements
	Tourisme et organisation de voyage

Technologie des systèmes informatiques (sept cours)	Réparation d'ordinateurs
	Électronique
	Soutien technique
	Interface
	Soutien du réseau
	Réseautique
	Robotique et système de commande
Technologie du design (cinq cours)	Mode et textile
	Architecture
	Technologie du design d'intérieur
	Technologie du design mécanique et industriel
	Robotique et système de commande
Technologie agricole, forestière et paysagère (huit cours)	Agroalimentaire
	Agriculture
	Fleuristerie
	Foresterie
	Horticulture
	Gestion en horticulture
	Architecture paysagère
	Aménagement paysager et entretien

Études religieuses

La révision des lignes directrices des cours menant à la QA Études religieuses (annexe D) a été effectuée en collaboration avec les communautés catholiques francophones et anglophones.

L'équipe de rédaction des lignes directrices de ces cours était composée de représentants de l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, de l'Institute for

Catholic Education, de l'Office provincial de l'éducation de la foi catholique de l'Ontario et du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques. Nous avons offert plusieurs occasions aux conseils scolaires catholiques, aux facultés d'éducation et aux partenaires en éducation de participer à l'élaboration de ces lignes directrices.

Dans le cadre de la révision, on a déterminé que le cadre conceptuel de ces lignes directrices devait être composé de sept éléments essentiels :

- la Bible en tant qu'Écriture sainte
- la vie spirituelle, sacramentelle et liturgique
- l'Église : son passé, son présent et son avenir
- l'éthique et la morale
- la foi en action
- les pratiques pédagogiques pour l'éducation religieuse
- le cheminement dans la foi.

Ce cadre conceptuel appuie et renforce les connaissances, pratiques et jugement professionnels dans les cours menant à une QA.

Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une basse vision

L'Ordre a révisé la QA Enseignement aux élèves ayant une cécité avec des membres du public, ses partenaires en éducation et la profession enseignante. Par conséquent, l'Ordre est en train d'élaborer l'ébauche d'une nouvelle ligne directrice pour cette QA complexe.

Enseignement aux élèves ayant une surdi-cécité

L'Ordre a consulté le public, la profession et les fournisseurs de cours au sujet de la QA Enseignement aux élèves ayant une surdi-cécité. Il est ressorti de ces consultations que les pédagogues qui enseignent à ces élèves ont besoin de connaissances professionnelles complexes et poussées.

Normes de la profession

Les ressources sur les normes continuent d'influencer et d'appuyer la formation à l'enseignement à l'échelle nationale et internationale.

En 2013, le personnel a effectué 44 présentations sur les normes devant 729 personnes, y compris des étudiantes et étudiants en enseignement, des nouveaux enseignants, des formateurs d'enseignants, des leaders, des directions d'école et des pédagogues formés à l'étranger.

Ressources et ouvrages fondés sur les normes de la profession

Bon nombre de ressources traitant des normes et fondées sur la recherche ont été créées en 2013 afin d'appuyer la profession enseignante :

1. Dimensions éthiques de la pratique professionnelle
2. Explorer la déontologie dans les relations professionnelles
3. Les gardiens du savoir – Cette vidéo de neuf minutes en deux parties présente l'histoire de Debbie Debassige, membre de la Première Nation M'Chigeeng qui a réalisé son rêve de devenir enseignante. Elle parle des défis que doivent souvent surmonter les élèves et enseignants des Premières Nations.

Comité de direction

Ce comité, composé du vice-président du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et l'adoption des motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.

Comité de direction

- Marc Dubois, EAO
(vice-président du conseil)
- Bill Kirkwood



Transition à l'enseignement

La situation n'est pas rose pour les nouveaux membres de la profession enseignante en Ontario. Les taux de chômage et de sous-emploi ont une fois de plus augmenté en 2013.

Chaque année, de plus en plus de diplômés des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario cherchent un emploi dans leur profession à l'extérieur de la province. Nombre d'entre eux doivent accepter un emploi dans un domaine autre que l'éducation pour subvenir à leurs besoins financiers, et ils sont peu à surmonter les difficultés du marché de l'emploi, indépendamment de leur situation géographique ou champ de compétences.

Le sondage sur la transition à l'enseignement de l'Ordre examine les premières années de carrière des nouveaux pédagogues de l'Ontario. Ce sondage annuel a débuté en 2001 à une époque où le marché de l'emploi en enseignement était en pleine expansion grâce aux départs à la retraite et à la pénurie de pédagogues qui en avait résulté de 1998 jusqu'à 2003 environ.

Comme les temps ont changé!

Il y a neuf ans, on a commencé à constater qu'il y avait plus d'enseignants sur le marché que d'emplois disponibles, et cet écart ne cesse d'augmenter depuis 2005.

Le sondage sur la transition à l'enseignement de 2013 examine les débuts de carrière des nouveaux pédagogues au cours de l'année scolaire 2012-2013, notamment :

- le succès de l'intégration professionnelle et l'expérience en enseignement des diplômés de 2002 à 2012
- les enseignants formés à l'étranger agréés en Ontario en 2011 et 2012.

Quelle était la situation des nouveaux enseignants en 2013? Lisez notre [rapport exclusif](#) pour le savoir.

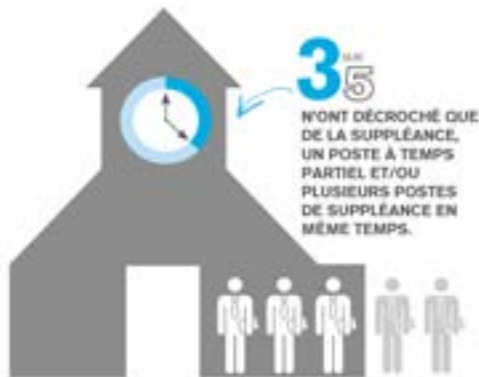


Près d'une personne sur trois qui trouvent du travail en enseignement au cours de sa première année de carrière enseigne à l'extérieur du système scolaire financé par les fonds de l'Ontario.
LE TAUX DE CHÔMAGE DES ENSEIGNANTS DANS LA RÉGION DU GRAND TORONTO EST SUPÉRIEUR À 50 POUR CENT.



Il est presque impossible d'obtenir un poste en enseignement en Ontario. J'ai compris que j'allais devoir chercher à l'extérieur de la province pour décrocher un poste avec un salaire fixe et décent.

DIPLOMÉ DE 2012 EN MATHÉMATIQUES ET EN HISTOIRE AUX CYCLES INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR, QUI ENSEIGNE EN ÉGYPTÉ



Cette expérience est tellement frustrante: je n'ai décroché aucune entrevue dans un conseil scolaire. Je suis qualifié et je cherche activement du travail en enseignement depuis quatre ans, mais je n'arrive même pas à mettre mon nom sur une liste de suppléance. Je fais du bénévolat, mais pendant combien de temps peut-on en faire quand on a besoin de payer les factures?

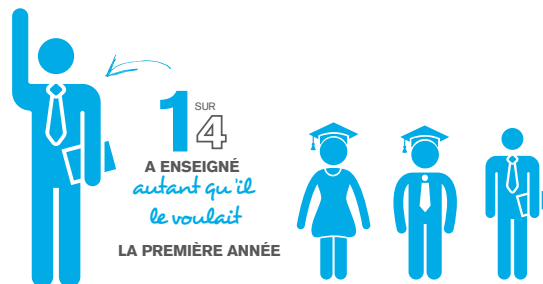
DIPLOMÉ DU CYCLE PRIMAIRE DEPUIS 2009 SANS EMPLOI EN ENSEIGNEMENT QUI TRAVAILLE DANS UNE GARDÉRIE



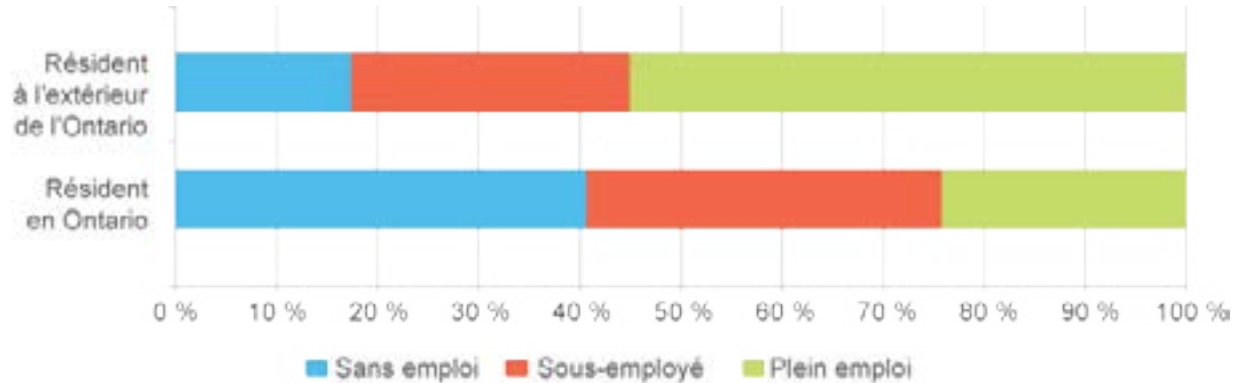
FRANCOPHONE À TROUVÉ un emploi permanent EN ONTARIO AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

En Ontario, on m'a toujours dit que je n'avais pas suffisamment d'expérience canadienne. Comment puis-je en avoir? Je suis un nouvel arrivant! J'ai une solide expérience professionnelle, car j'ai exercé la profession enseignante pendant nombre d'années. Je ne peux faire de bénévolat, car ma situation financière ne me le permet pas.

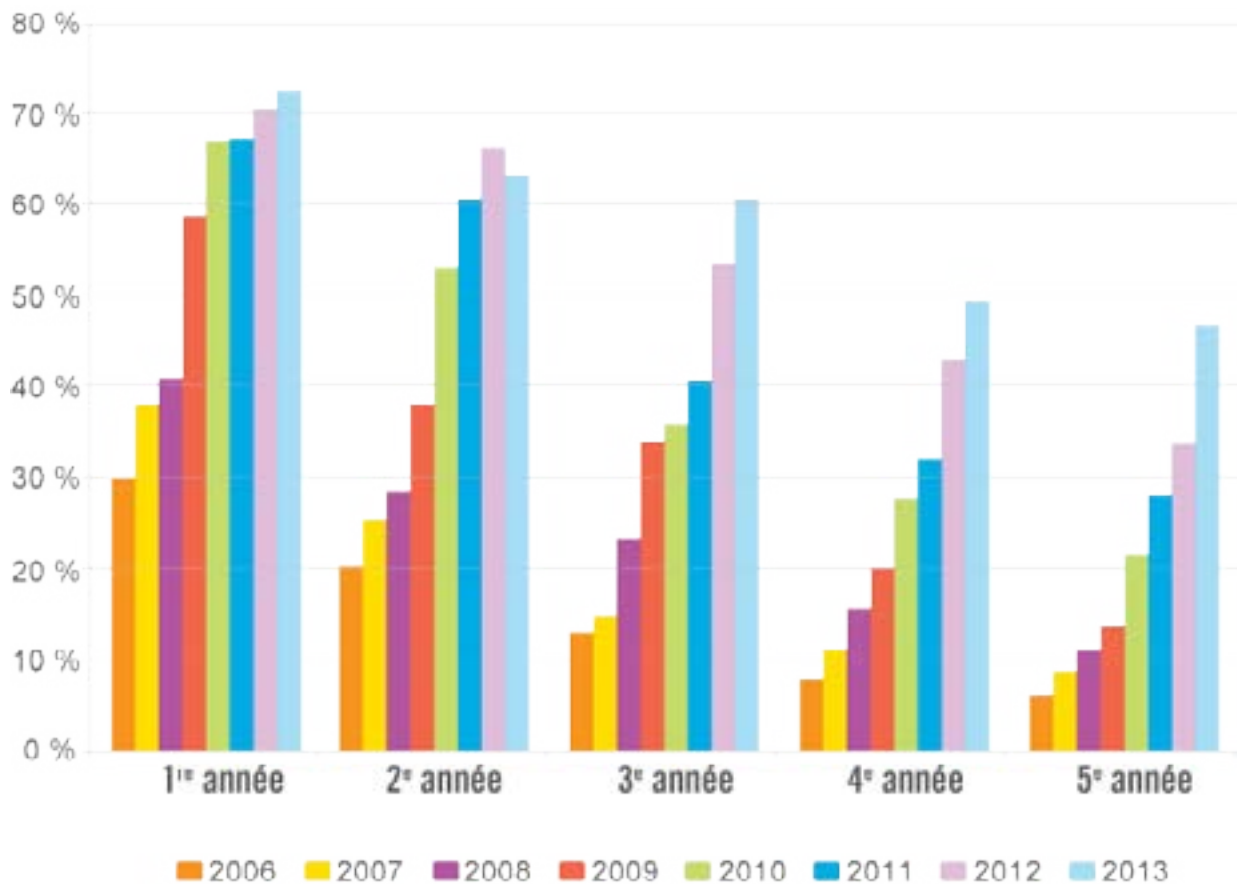
ENSEIGNANT DE FRANÇAIS ET DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE POSSÉDANT DIX ANS D'EXPÉRIENCE À MAURICE



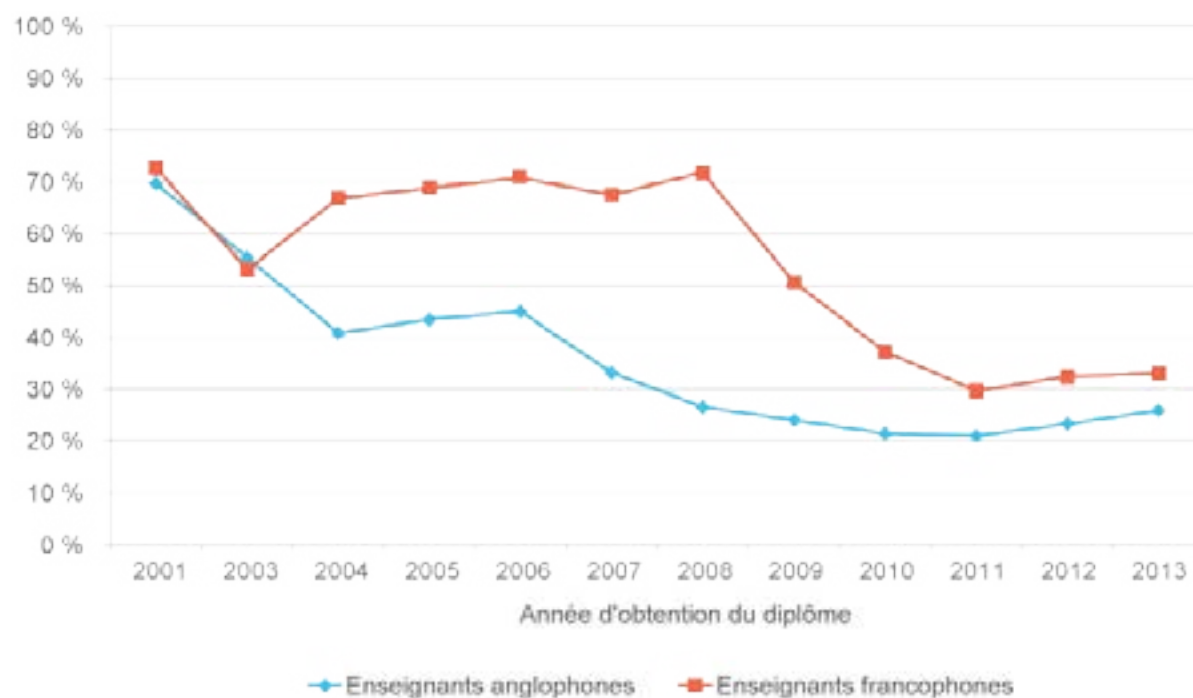
Succès des enseignants en première année de carrière à se trouver un emploi en Ontario ou ailleurs



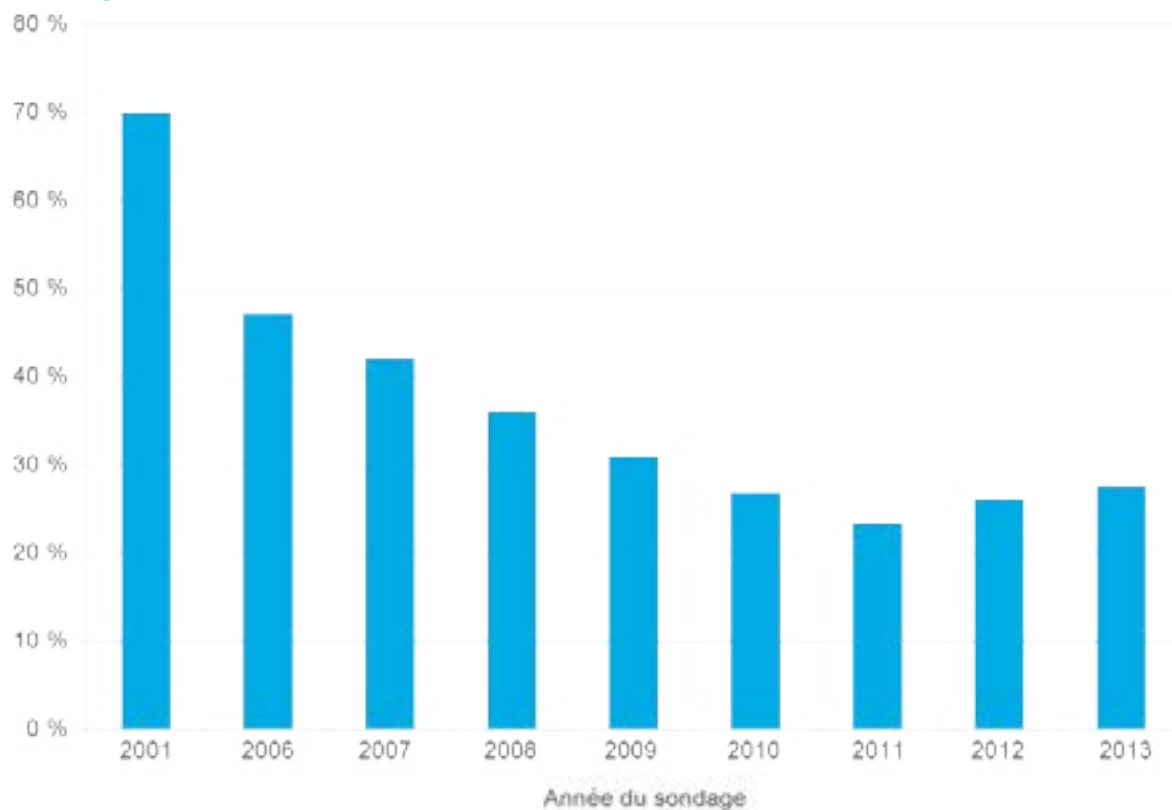
Enseignants sous-employés ou sans emploi selon le nombre d'années dans la profession : sondages de 2006 à 2013



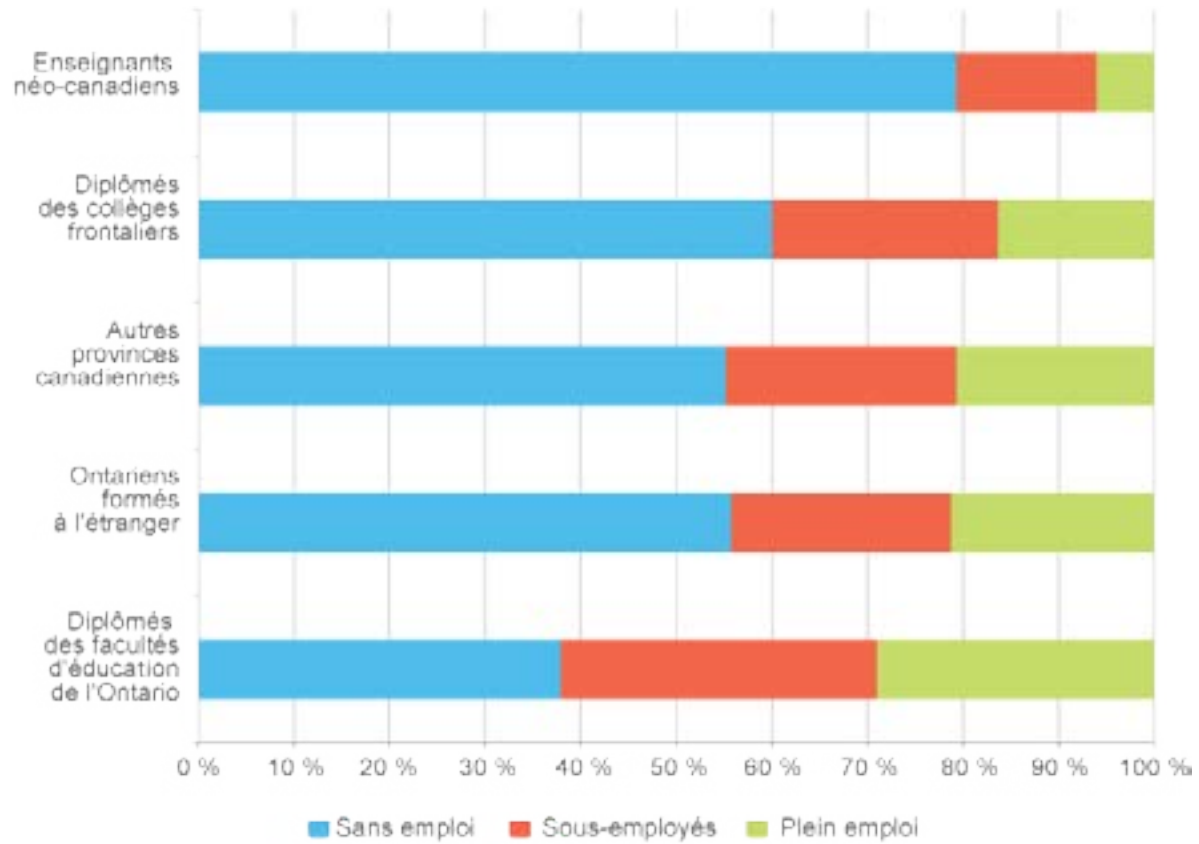
Enseignants en première année de carrière ayant un poste permanent en enseignement selon l'année d'obtention de leur diplôme et leur langue



Enseignants en première année de carrière ayant un poste permanent en enseignement

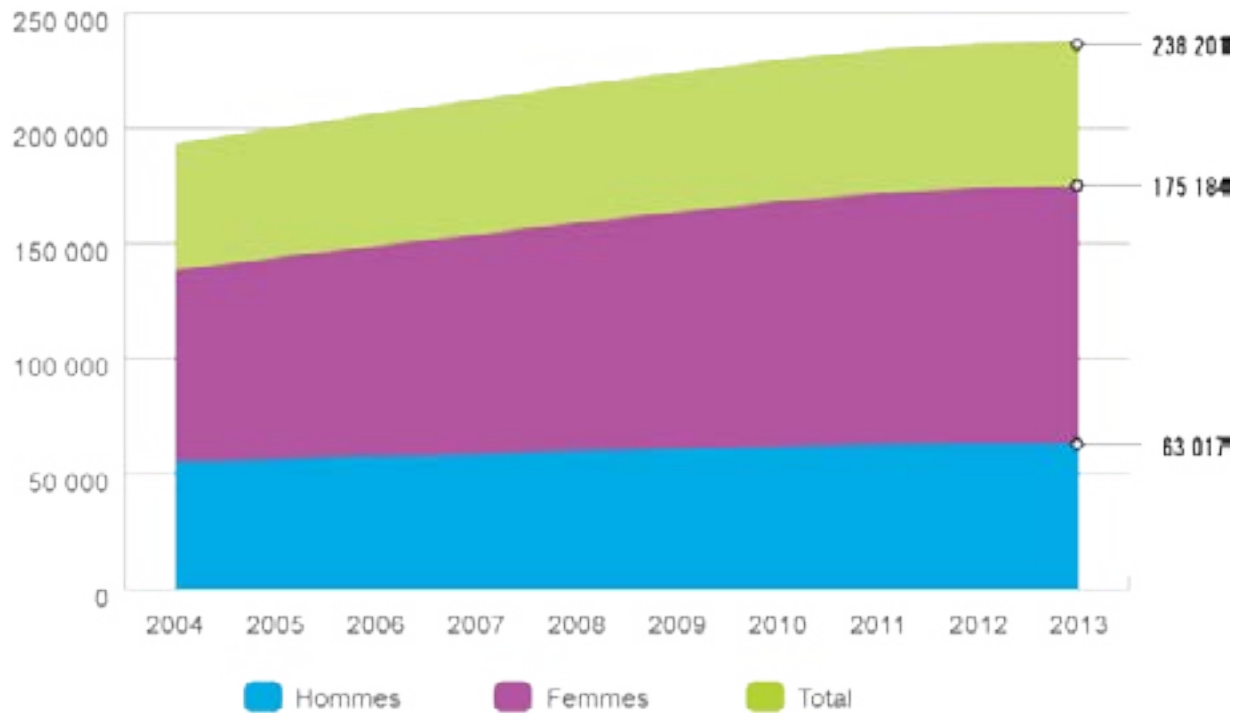


Succès à se trouver un emploi pour différents groupes d'enseignants en première année de carrière

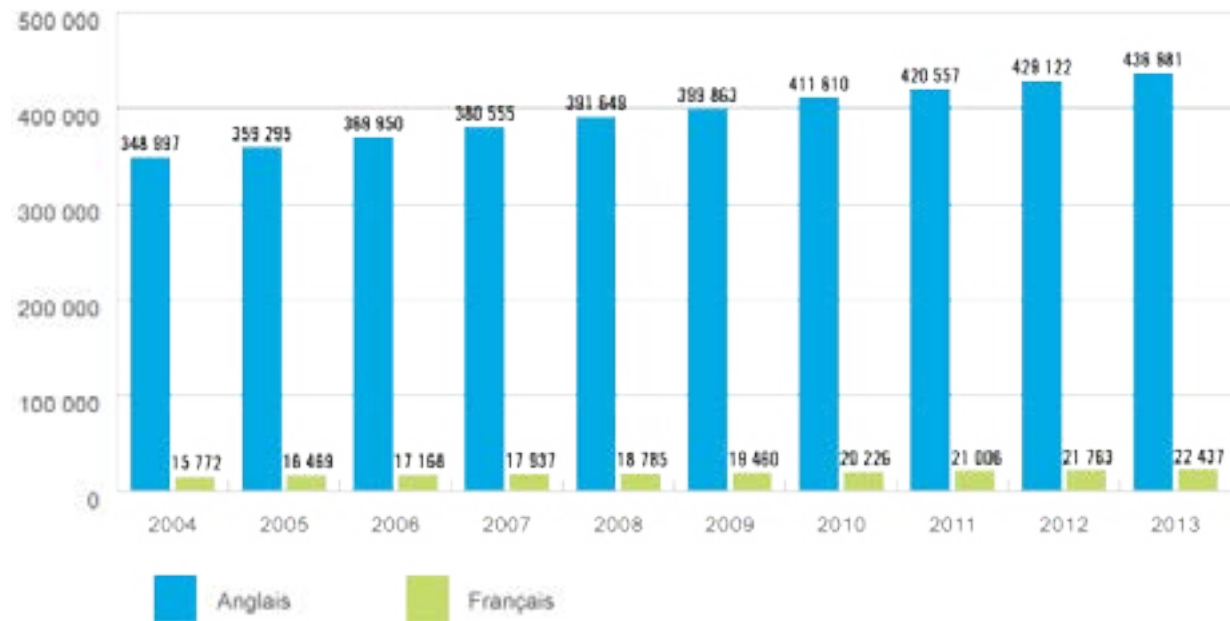


Membres de l'Ordre

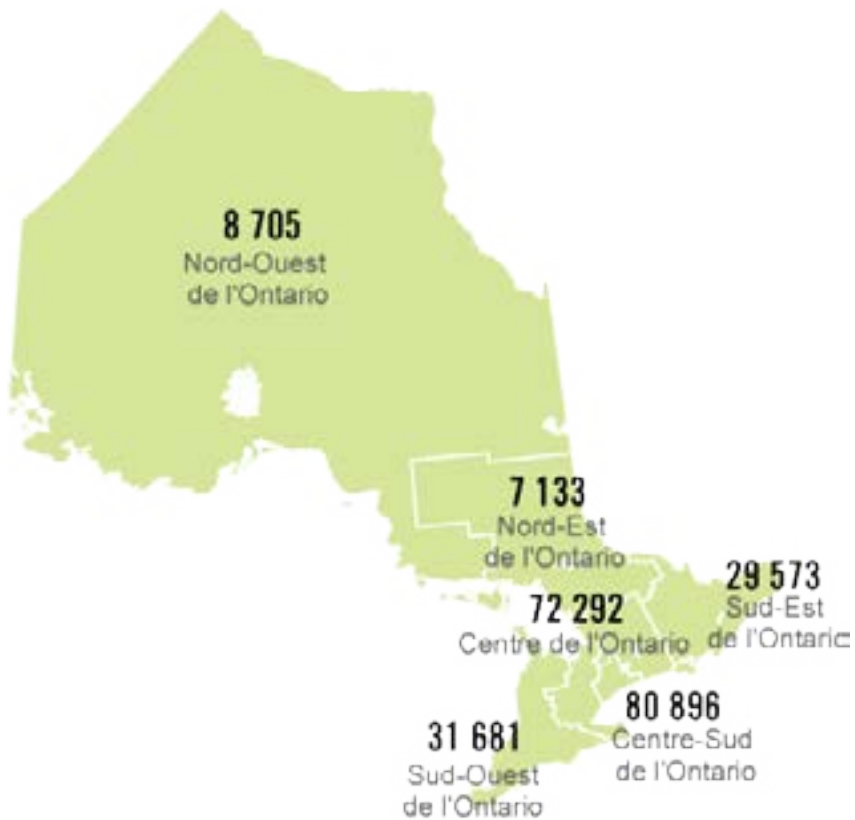
Membres en règle



Membres figurant sur le registre public



Répartition géographique

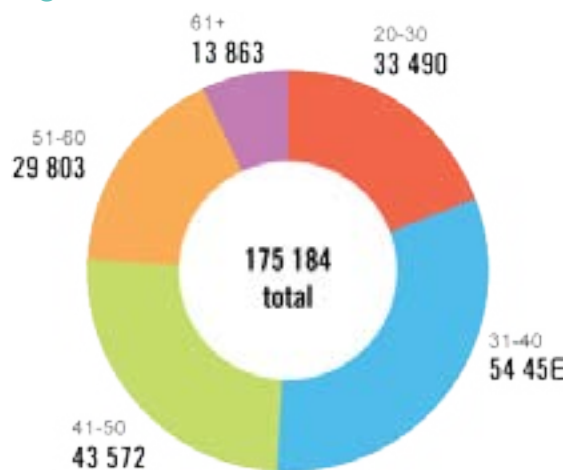


Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation de 2013)

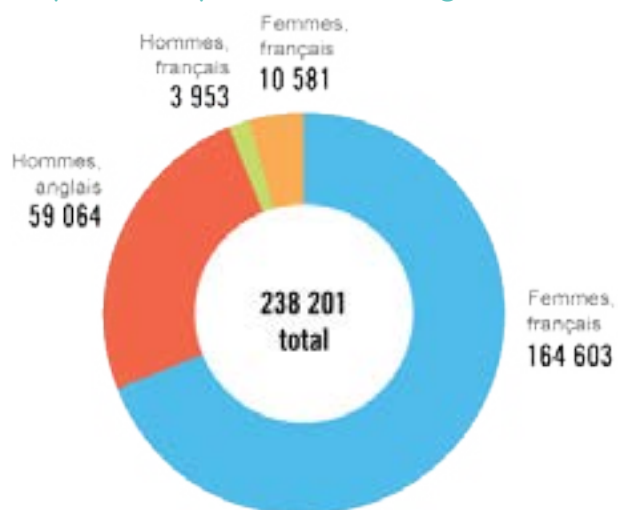


Données démographiques

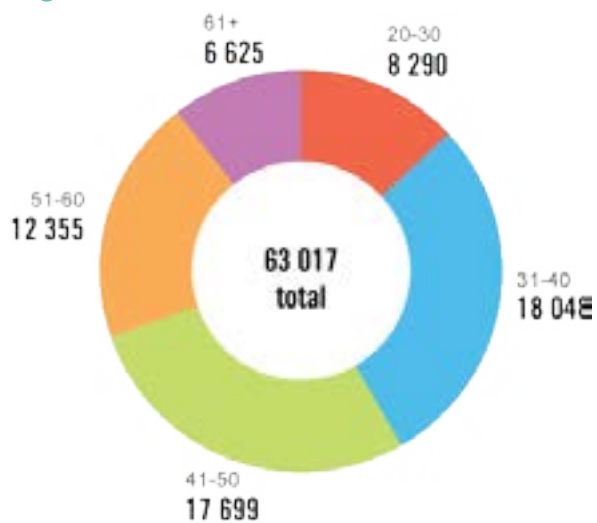
Âge des membres de sexe féminin



Répartition par sexe et langue

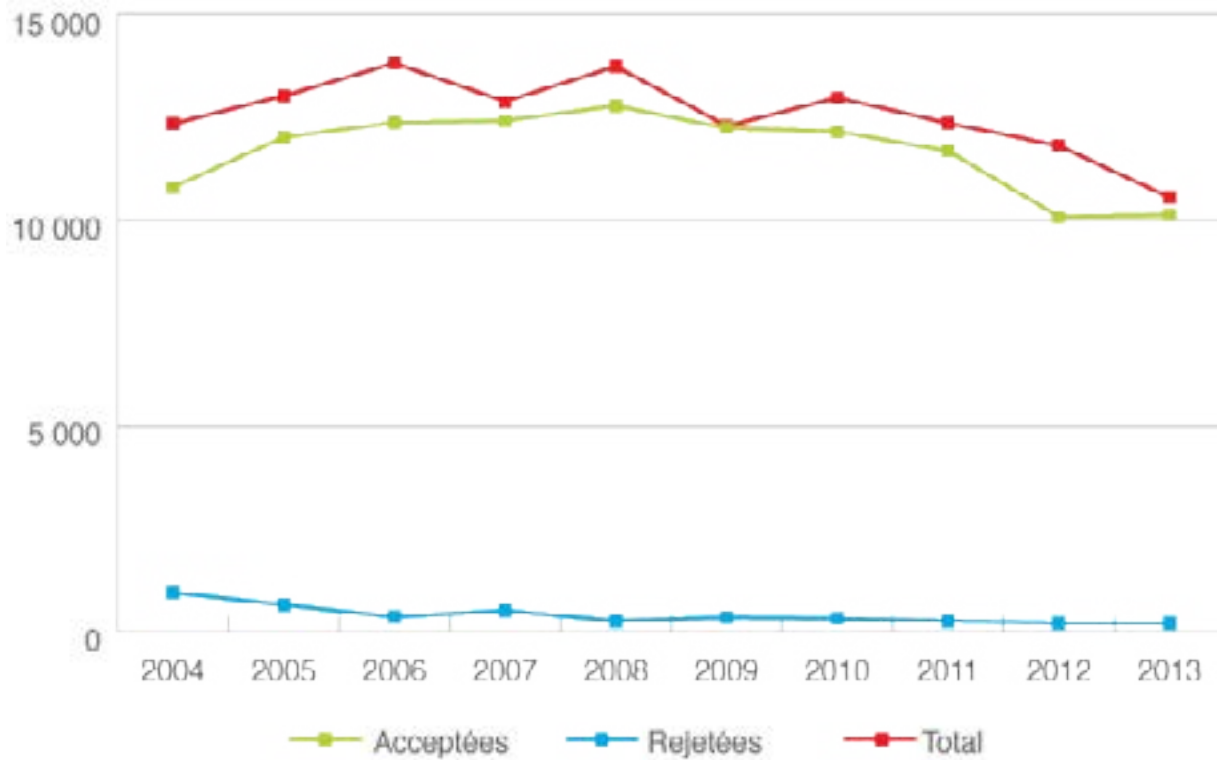


Âge des membres de sexe masculin

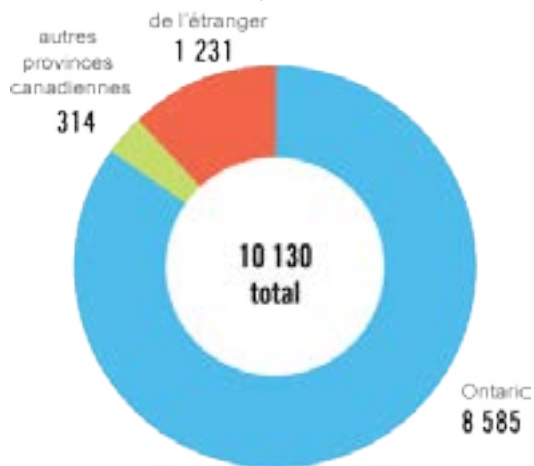


Demandes d'inscription

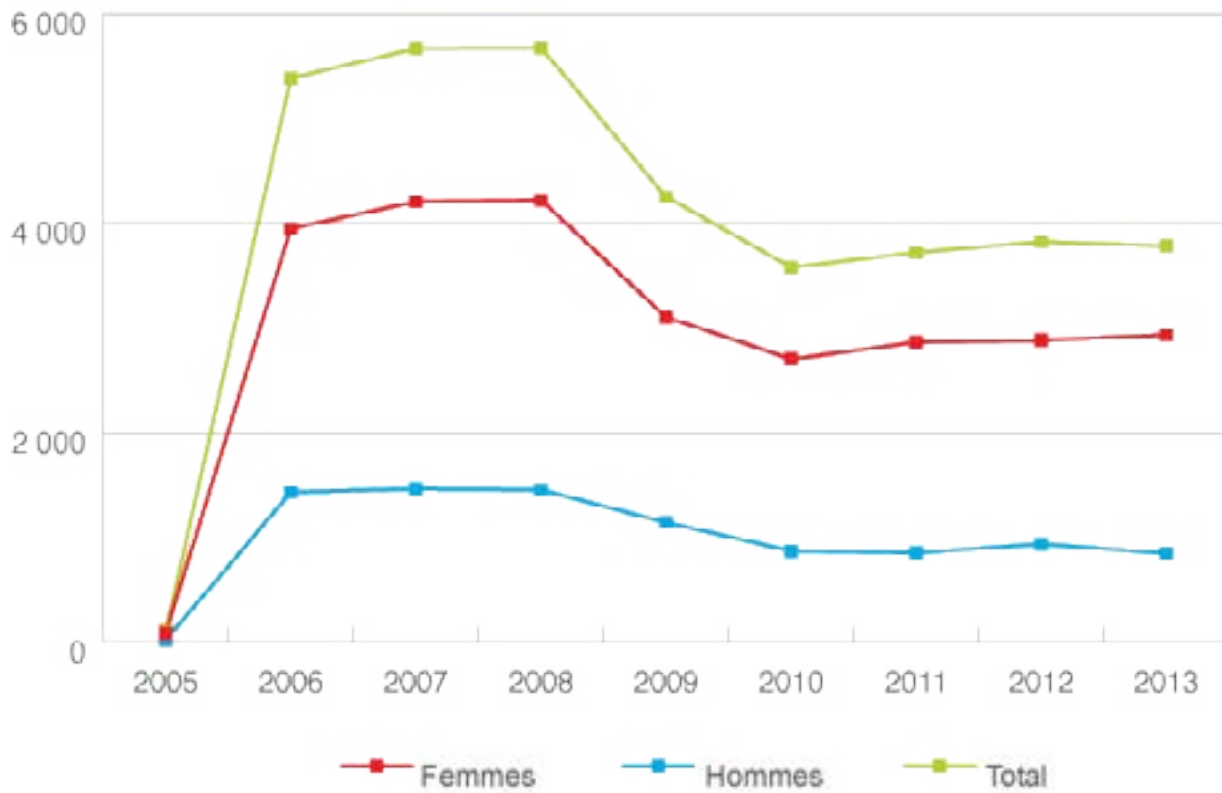
Demandes d'inscription



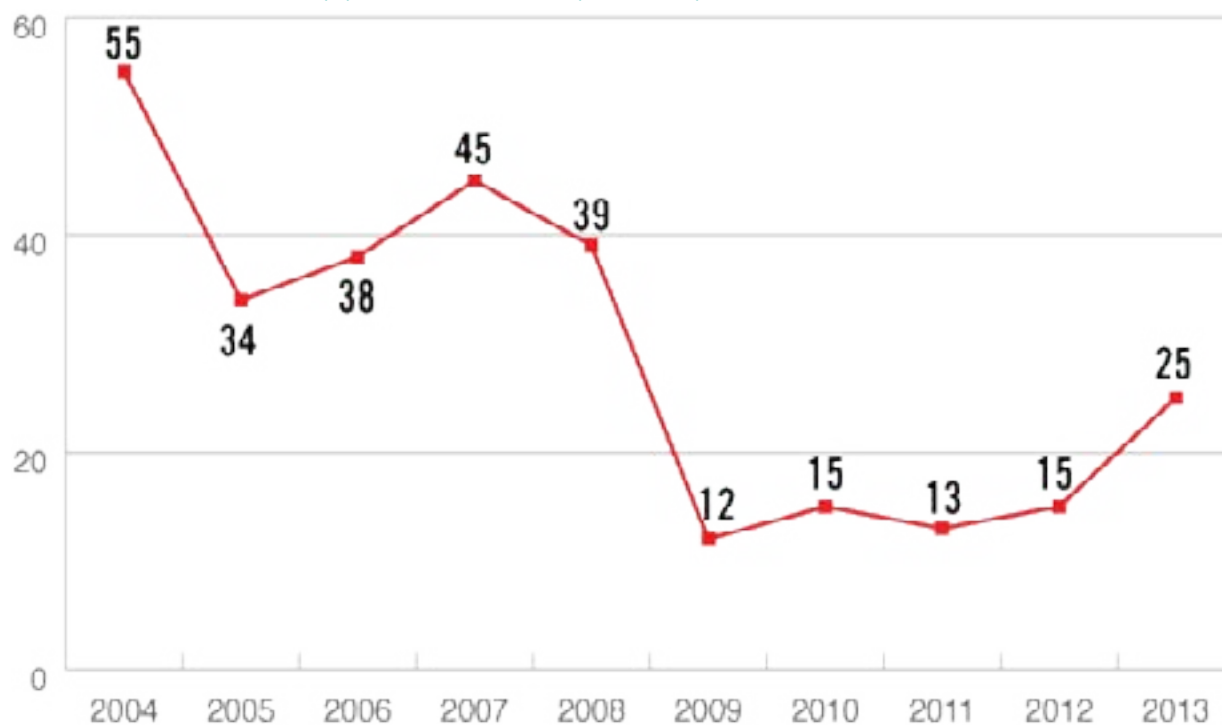
Demandes acceptées en 2013



Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année

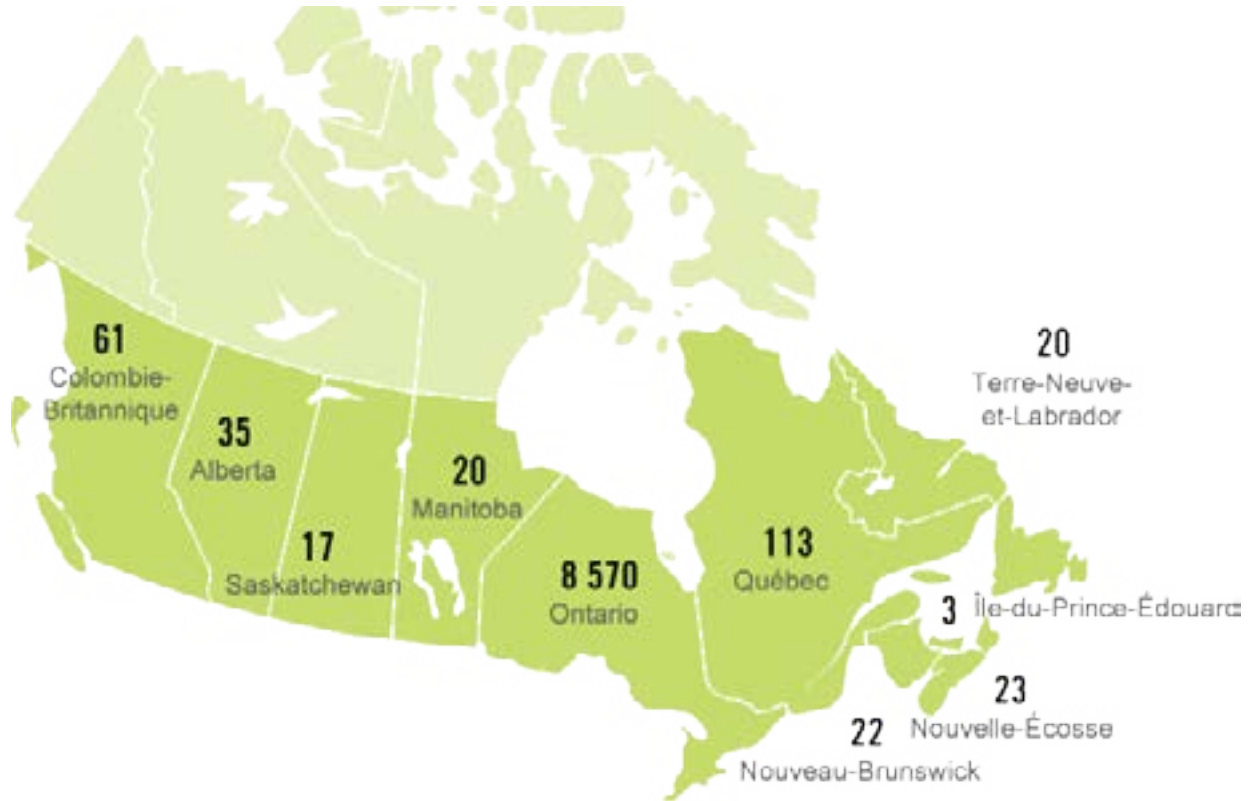


Nombre annuel d'appels des inscriptions, par année



Nombre de membres et lieux de formation

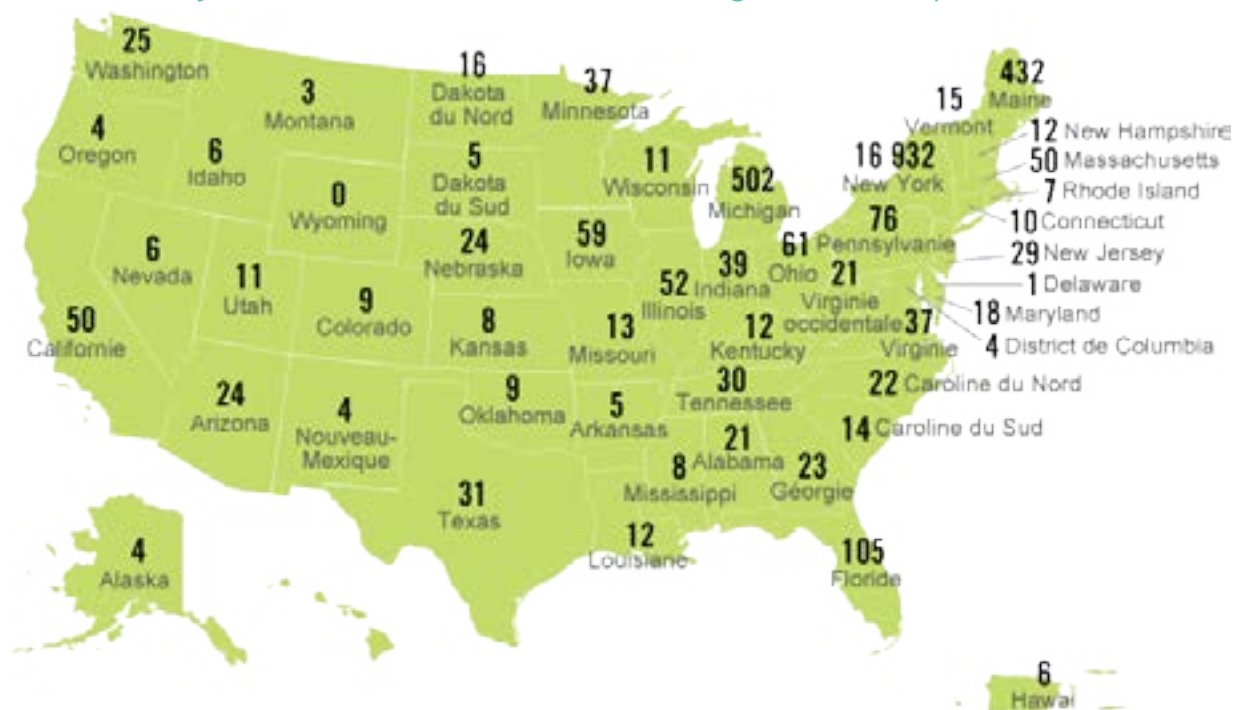
Canada : Nombre total de nouveaux membres selon la province où l'autorisation d'enseigner initiale a été obtenue



Les 20 pays dont nous comptons le plus de membres (sauf le Canada et les États-Unis)



Membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain



Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario

Faculté d'éducation	2013
Faculté d'éducation Althouse, London	
Université Brock	
Université Charles-Sturt	147
Faculté d'éducation, Université Niagara	199
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	178
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa	543
Faculté d'éducation, Université Brock	593
Faculté d'éducation, Université Lakehead	760
École des sciences de l'éducation Schulich, Université Nipissing	889
Faculté d'éducation, Université Queen's	605
Faculté d'éducation, Université de Western Ontario	670
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa	692
Faculté d'éducation, Université de Windsor	542
Faculté d'éducation, Université Wilfrid-Laurier	129
Faculté d'éducation, Université York, Toronto	845

Faculté d'éducation	2013
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton	
Institut des études de l'enfant, Université de Toronto	
Programme de formation à l'enseignement Lakehead	
Programme de formation à l'enseignement Lakeshore	
Programme de formation à l'enseignement London	
Faculté d'éducation McArthur, Kingston	
Programme de formation à l'enseignement, North Bay	
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	1124
Ministère de l'Éducation de l'Ontario	
Programme de formation à l'enseignement, Ontario	
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton	
Programme de formation à l'enseignement, Toronto	
Programme de formation à l'enseignement, Ottawa	
Programme de formation à l'enseignement, Peterborough	
Collège universitaire Redeemer	62
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	84
Programme de formation à l'enseignement St. Catharines	
Programme de formation à l'enseignement Stratford	
Programme de formation à l'enseignement, Sudbury	
Programme de formation à l'enseignement, Toronto	
Université Trent	249
Collège universitaire et séminaire Tyndale	49
Université d'Ottawa	
Institut universitaire de technologie	210
Université de Toronto	

Qualifications des membres

Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Cinq qualifications de base les plus courantes chez les nouveaux pédagogues			
Cycles moyen-intermédiaire		Cycles intermédiaire-supérieur	
Qualification de base	2013	Qualification de base	2013
Anglais	331	Anglais	859
Histoire	285	Histoire	806
Sciences – Général	199	Sciences – Biologie	546
Français langue seconde	168	Mathématiques	506
Géographie	163	Géographie	397

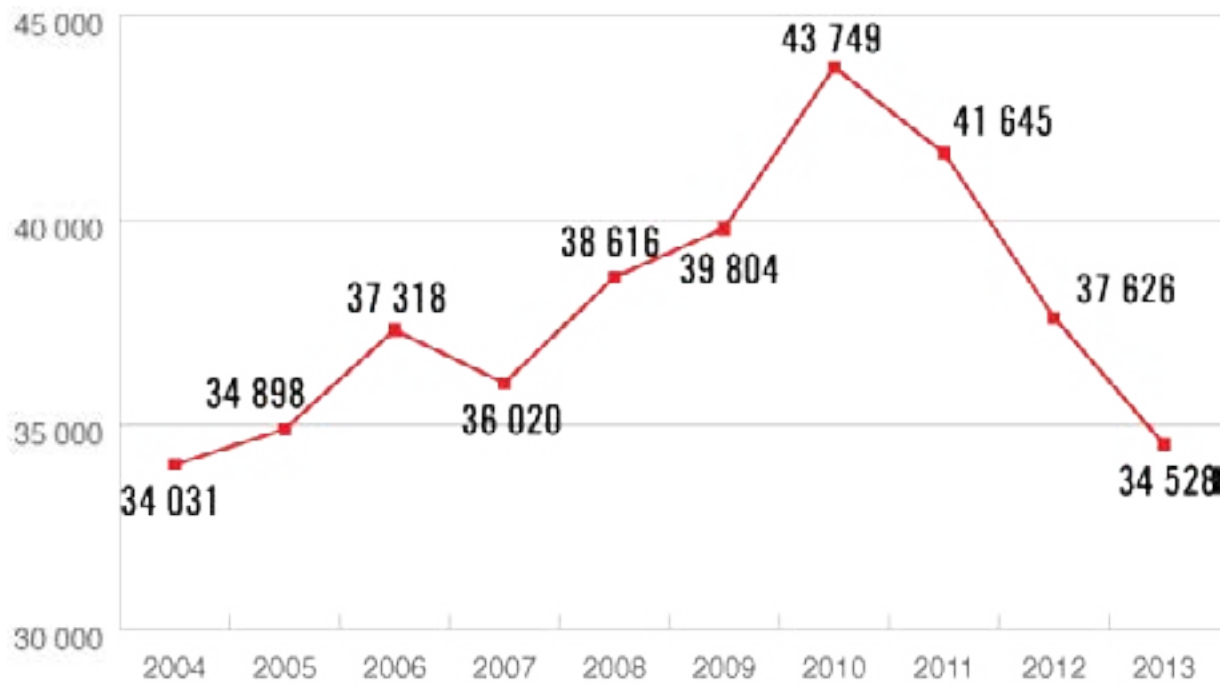
Anglais

Qualification la plus courante des enseignants aux cycles intermédiaire et supérieur quand ils deviennent membres de l'Ordre

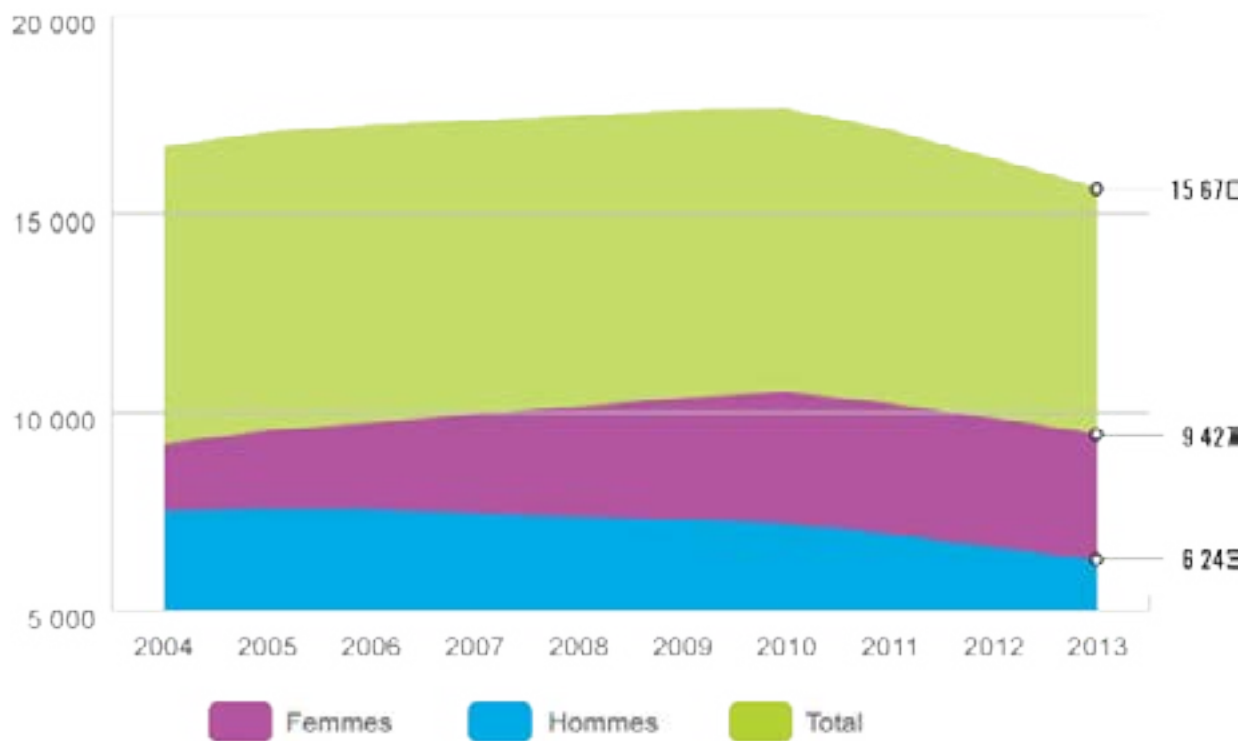
Histoire

Qualification la plus courante des enseignants aux cycles moyen et intermédiaire quand ils deviennent membres de l'Ordre

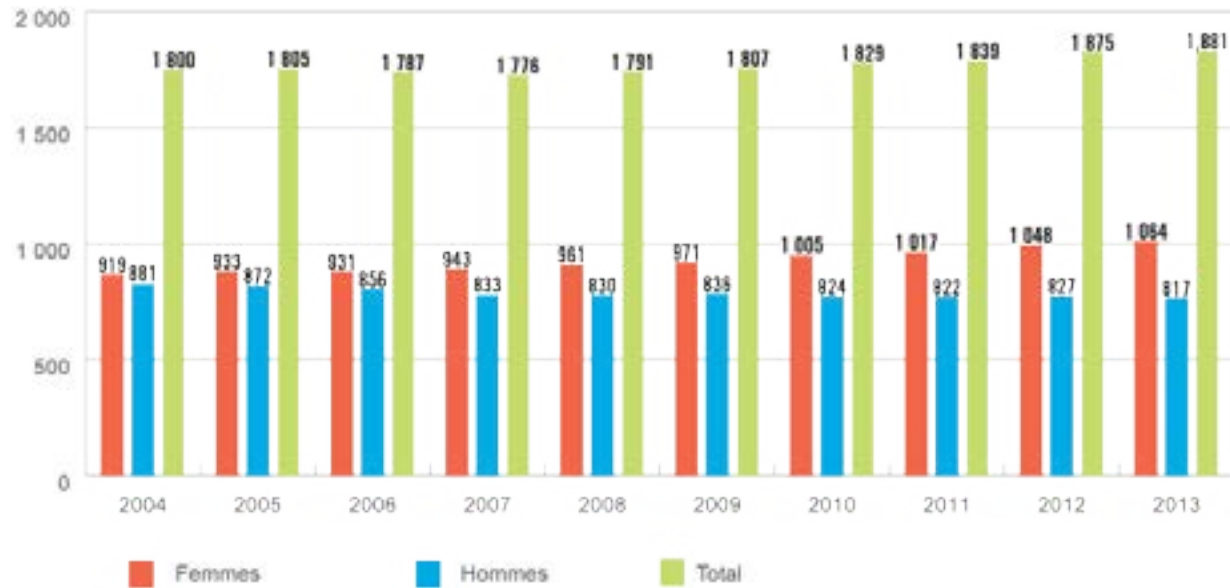
Qualifications additionnelles accordées par année



Membres possédant la qualification de direction d'école (par sexe)



Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par sexe)



Qualifications additionnelles les plus populaires en 2013*

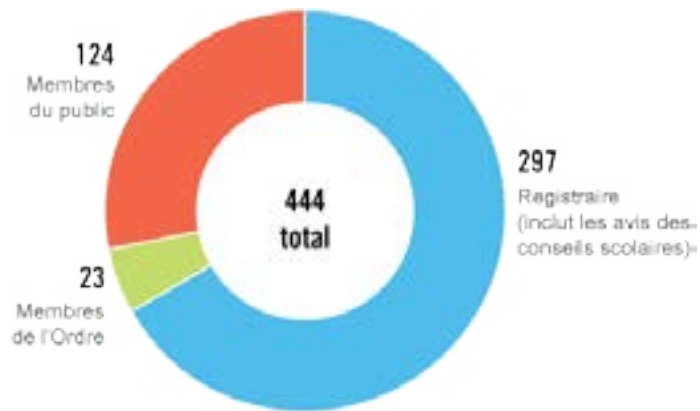
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	6 663
Anglais langue seconde, partie 1	2 042
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	1 974
Jardin d'enfants, partie 1	1 831
Lecture, partie 1	1 600
Études religieuses, partie 1	1 548
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	1 356
Français langue seconde, partie 1	1 140
Orientation et formation au cheminement de carrière, partie 1	1 023
Spécialiste en études supérieures	943

*Classement établi en fonction des qualifications additionnelles accordées en 2013

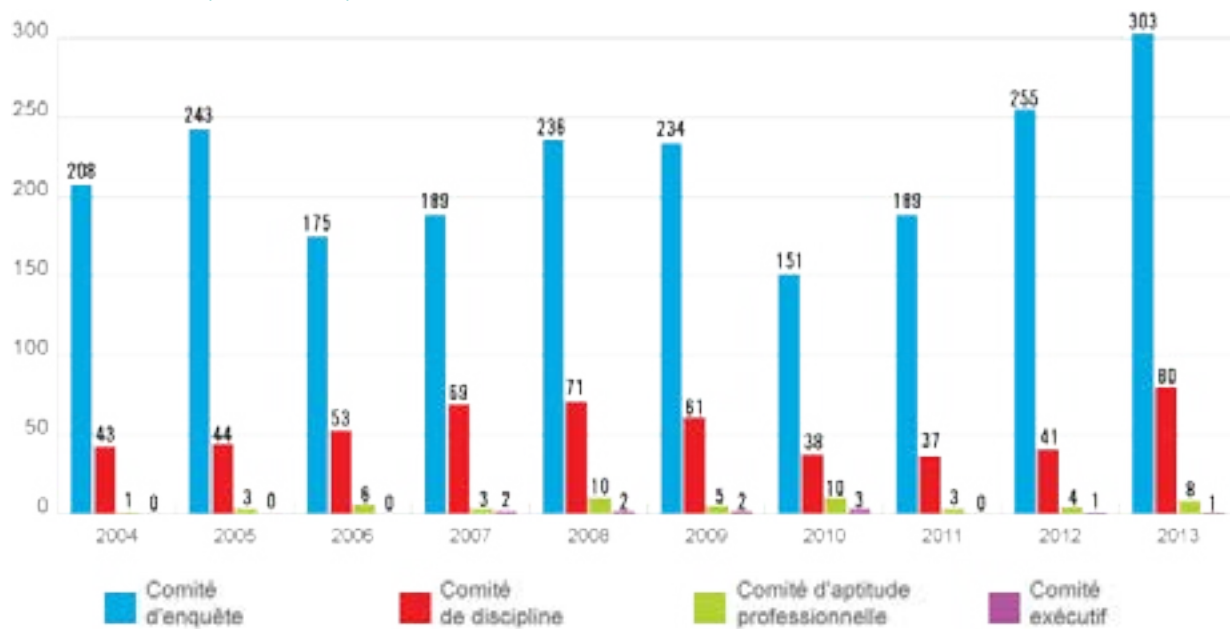
Cours menant à une OA offerts par des fournisseurs autorisés	
Université Brock	21
Université Charles-Sturt, Ontario	7
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)	27
Indigenous Education Coalition (IEC)	1
Lakehead District School Board	2
Université Lakehead	12
Université Laurentienne	3
Université Niagara	21
Université Nipissing	37
Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA)	21
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	94
Ontario Principals' Council (OPC)	2
Association des conseillères et des conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario	1
Université Queen's	8
Collège universitaire Redeemer	3
Regis College	3
Université de Western Ontario	2
Toronto District School Board	1
Université Trent	3
Université d'Ottawa	38
Université Laurentienne	17
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	15
Université d'Ottawa	28
Université de Windsor	61
Université Wilfrid-Laurier	17
York Catholic District School Board	5
York Region District School Board	7
Université York	33

Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

Origine des plaintes



Nombre de plaintes par comité



Téléchargement des statistiques

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel (veuillez sauvegarder les fichiers sur l'ordinateur avant de les ouvrir). Pour consulter les statistiques des années précédentes, rendez-vous à www.oeeo.ca/about-the-college/annual-reports?sc_lang=fr-ca&

Membres de l'Ordre

[Nombre total de membres en règle](#)
[Personnes figurant dans le tableau public](#)
[Répartition géographique des membres](#)
[Employeurs des membres de l'Ordre, en fonction des renseignements liés au paiement de la cotisation](#)

Données démographiques

[Âge moyen des membres](#)
[Âge médian – hommes](#)
[Âge médian – femmes](#)

Demandes d'inscription

[Nombre de membres agréés, par année](#)
[Demandes d'inscription totales](#)
[Demandes rejetées](#)
[Demandes acceptées](#)
[Demandes en cours de traitement \(dossiers actifs et inactifs\)](#)
[Personnes ayant répondu aux critères d'inscription mais qui ne sont pas membres](#)
[Nombre d'appels des inscriptions, par année](#)
[Membres ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année](#)

Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

[Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année](#)
[Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario](#)
[Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année](#)

[Nombre total de membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale](#)

[Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(sauf les É.-U.\)](#)

[Nombre total de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(sauf les É.-U.\)](#)

[Nouveaux membres selon l'État américain d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(collèges frontaliers du Maine et de New York, par faculté\)](#)

[Nombre total de membres selon l'État américain d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(collèges frontaliers du Maine et de New York, par faculté\)](#)

Qualifications des membres

[Qualification de base des nouveaux membres, par cycle et par année](#)
[Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année \(M-I et I-S\)](#)
[Qualification de base de tous les membres, par matière et par année \(M-I et I-S\)](#)
[Nombre total de qualifications additionnelles obtenues par année](#)
[Membres possédant une qualification additionnelle, par matière par année](#)
[Qualifications additionnelles accordées par année, par matière](#)
[Membres possédant la qualification de direction d'école par année](#)
[Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision par année](#)
[Nombre de cours agréés par fournisseur](#)

Origine des plaintes et décisions

[Origine des plaintes et décisions](#)
[Nature des plaintes](#)
[Demandes de remise en vigueur de la carte, par année](#)



Reddition de comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par

l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté à la page suivante.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 12 juin 2014

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes y afférentes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les

informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Bilan

Au 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 10)	1 257	1 995
Placements (note 6)	3 670	2 020
Comptes débiteurs	373	585
Dépôts et charges payées d'avance	143	155
	<hr/> 5 443	<hr/> 4 755
Immobilisations (note 3)	34 147	35 225
	<hr/> 39 590	<hr/> 39 980
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	3 796	3 917
Produits reportés	914	381
Prêt hypothécaire à payer (note 5)	475	449
	<hr/> 5 185	<hr/> 4 747
Prêt hypothécaire à payer (note 5)	19 125	19 600
	<hr/> 24 310	<hr/> 24 347
Capitaux propres		
Capitaux propres	15 280	15 633
	<hr/> 39 590	<hr/> 39 980
Engagements et éventualités (note 7 et note 8)		

Approuvé au nom des membres



Liz Papadopoulos, EAO, présidente du conseil



Michael Salvatori, EAO, chef de la direction et registraire

État des résultats

Au 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
Produits		
Cotisation annuelle	32 922	32 854
Autres droits	2 232	2 477
Publicité	1 181	1 152
Projets spéciaux	51	76
Intérêts et produits divers	325	266
	<hr/> 36 711	<hr/> 36 825
Charges		
Rémunération des salariés	19 494	18 775
Conseil et comités	687	748
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 744	3 207
Exercice de la profession	520	670
Enquêtes et audiences	4 352	3 469
Soutien au fonctionnement (note 5)	6 083	7 159
Amortissement	2 184	2 097
Élections du conseil	-	280
	<hr/> 37 064	<hr/> 36 405
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	<hr/> (353)	<hr/> 420
Capitaux propres au début de l'exercice	<hr/> 15 633	<hr/> 15 213
Capitaux propres à la fin de l'exercice	<hr/> 15 280	<hr/> 15 633

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de revenu

Au 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(353)	420
Ajout (déduction) : éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 184	2 097
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	212	14
Dépôts et charges payées d'avance	12	208
Comptes créditeurs et charges à payer	(121)	(328)
Produits reportés	533	(321)
	<u>2 467</u>	<u>2 090</u>
Activités d'investissement		
Achats de placements	(24 650)	(33 970)
Produits du rachat de placements	23 000	35 377
Achat d'immobilisations	(1 106)	(1 629)
	<u>(2 756)</u>	<u>(222)</u>
Activités de financement		
Remboursement du prêt hypothécaire	(449)	(211)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>(738)</u>	<u>1 657</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>1 995</u>	<u>338</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1 257</u>	<u>1 995</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

1 Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfices.

2 Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Placements

Les placements comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides détenus à des fins de placement plutôt que pour faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Bâtiment	30 ans

Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les frais de financement ou coûts de transaction viennent s'ajouter aux actifs initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les investissements financiers sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus. Une moins-value est comptabilisée s'il y a une indication de dépréciation et si un changement défavorable important est survenu au cours de la période en ce qui a trait au calendrier ou montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier ou du groupe d'actifs. La perte de valeur est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs et la valeur actualisée la plus élevée des flux de trésorerie provenant de l'actif ou du groupe d'actifs. La moins-value est comptabilisée moyennant un compte de correction de valeur, avec une charge correspondante inscrite à l'état des résultats.

À moins d'indication contraire, la direction estime que les états financiers n'exposent l'Ordre à aucun risque important en matière de taux d'intérêt, de devise ou de crédit.

Estimations

Afin de préparer les états financiers selon les normes comptables visant les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Immobilisations

	2013		
		Amortissement	Montant
	Frais	cumulé	net
	\$	\$	\$
Mobilier	5 280	3 909	1 371
Matériel de bureau	2 446	1 057	1 389
Matériel informatique	2 143	1 253	890
Amélioration du bâtiment	14 377	2 877	11 500
Bâtiment (note 5)	12 834	1 497	11 337
Terrain (note 5)	7 660	-	7 660
	44 740	10 593	34 147

	2012		
		Amortissement	Montant
	Frais	cumulé	net
	\$	\$	\$
Mobilier	5 122	3 680	1 442
Matériel de bureau	2 415	837	1 578
Matériel informatique	7 675	7 235	440
Amélioration du bâtiment	14 263	1 923	12 340
Bâtiment (note 5)	12 835	1 070	11 765
Terrain (note 5)	7 660	-	7 660
	49 970	14 745	35 225

Au cours de l'exercice, l'Ordre a sorti du bilan de l'équipement informatique entièrement amorti d'une valeur de 6 331 \$ (néant \$ en 2012).

4 Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent les remises gouvernementales exigibles de 129 \$ (121 \$ en 2012).

5 Prêt hypothécaire à payer

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée de grande valeur, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit ce prêt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à ce prêt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de ce prêt hypothécaire sont les mêmes que celles du prêt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

	2013	2012
	\$	\$
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020*	13 660	13 973
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020*	5 940	6 076
	19 600	20 049
Moins : Partie courante	475	449
	19 125	19 600

Remarque : Au cours des deux premières années du prêt, seul le versement des intérêts était exigé. Le remboursement du capital et des intérêts a commencé le 31 juillet 2012.

Calendrier des paiements de capital :

	\$
2014	475
2015	503
2016	533
2017	564
2018	598
Par la suite	16 927
	19 600

Des intérêts débiteurs de 1 144 \$ (1 166 \$ en 2012) liés au prêt hypothécaire sont inclus au poste Soutien au fonctionnement de l'état des résultats.

6 Placements

	2013	2012
	\$	\$
Banque Toronto-Dominion, CPG encaissable (1,45 %), échéant le 22 avril 2013	-	2 020
Banque de Montréal, compte d'épargne bonifiée, taux variable	3 670	-
	<u>3 670</u>	<u>2 020</u>

Le solde de placements comprend des intérêts courus de néant \$ (20 \$ en 2012).

7 Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	\$
2014	74
2015	2
2016	2
	<u>78</u>

8 Éventualités

- En 2013, des indemnités de 270 \$ ont été réclamées à l'Ordre relativement à un différend portant sur les travaux de réfection que l'Ordre a effectués dans ses anciens bureaux. L'Ordre est d'avis qu'il a accompli tous les travaux de réfection conformément aux normes acceptées et conteste cette demande d'indemnité.
- L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. Outre la réclamation susmentionnée, la direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats. Aucune provision n'a été constituée à l'égard de ces réclamations dans les états financiers. Les gains ou les pertes, le cas échéant, découlant du règlement final de ces réclamations seront comptabilisés prospectivement dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ces réclamations auront été réglées.

9 Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls sept ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre maintenait un régime de retraite à cotisations déterminées pour les sept salariés non enseignants qui avaient choisi de ne pas participer à OMERS. Aucune cotisation n'a été effectuée à ce régime en 2013. Ce régime a été liquidé en 2013.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 460 \$ (1 281 \$ en 2012) pour les deux régimes, laquelle est incluse au poste Rémunération des salariés de l'état des résultats.

10 Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit d'exploitation non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été retiré de la marge de crédit au 31 décembre 2013 (néant \$ en 2012).

11 Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Ordre soit incapable de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. L'Ordre gère son risque d'illiquidité en estimant les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement et en maintenant une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour répondre à ses obligations financières actuelles et éventuelles. L'Ordre dispose de suffisamment de fonds pour satisfaire à ses obligations actuelles.

Les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario font partie d'une communauté professionnelle bienveillante et des plus instruites. Ils sont engagés à aider les élèves de l'Ontario à progresser et à réussir. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante guident et éclairent leur pratique.



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario